

Algérie : Consultations de 2004 au titre de l'article IV — Rapport des services; Note d'information au public sur la discussion du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour l'Algérie

Conformément à l'article IV des Statuts du FMI, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des consultations de 2004 au titre de l'article IV avec l'Algérie, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services pour les consultations de 2004 au titre de l'article IV préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le 24 octobre 2004 avec les représentants de l'Algérie sur l'évolution et les politiques économiques. Le rapport des services a été achevé le 20 décembre 2004 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- une Note d'information au public qui résume les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 12 janvier 2005, du rapport des services qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.
- une déclaration de l'administrateur pour l'Algérie.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.

Questions générales
Annexe/Appendice statistique

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
ALGÉRIE

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2004 au titre de l'article IV

Établi par les représentants des services du FMI pour les consultations de 2004 avec
l'Algérie

Approuvé par Amor Tahari et Matthew Fisher

Le 20 décembre 2004

- Les consultations de 2004 tenues avec l'Algérie au titre de l'article IV se sont déroulées à Alger du 7 au 24 octobre 2004. La mission se composait de J.E. De Vrijer (chef de mission), G. Sensenbrenner, T. Koranchelian, J. Wieczorek et N. Mwase (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale). F. Fischer (Département des systèmes monétaires et financiers) s'est joint à la mission pour assurer le suivi du PESF de 2003. S. Maherzi, conseiller de l'Administrateur pour l'Algérie, a pris part aux entretiens.
- La mission s'est entretenue avec le Ministre des finances, le Gouverneur de la Banque d'Algérie, le Ministre délégué à la réforme financière, le Ministre délégué à la participation et à la promotion des investissements, le Conseiller économique du Président, et d'autres hauts fonctionnaires et membres du gouvernement algérien. L'équipe des services du FMI a aussi rencontré des représentants du monde des affaires et des diplomates. Une conférence de presse a été organisée à la fin de la mission.
- À la conclusion des consultations de 2003 tenues au titre de l'article IV, le 14 janvier 2004, les administrateurs avaient salué le renforcement des résultats économiques de l'Algérie en 2002-03, en soulignant toutefois la nécessité d'accélérer les réformes structurelles et institutionnelles pour assurer une amélioration durable de la croissance et de l'emploi tirée par le secteur privé. Tout en reconnaissant que la satisfaction des besoins sociaux pressants de l'Algérie et de ses besoins d'infrastructure continuerait d'exiger des investissements publics importants au cours des années à venir, ils ont souligné qu'un niveau élevé de dépenses publiques comportait des risques et ils ont exhorté les autorités à resserrer la politique budgétaire. Ils ont enfin encouragé les autorités à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation de la stabilité du système financier.
- Le Président Bouteflika a obtenu un second mandat de cinq ans en avril 2004, à l'issue d'un scrutin qui, selon les observateurs internationaux, s'est déroulé d'une manière équitable.
- L'Algérie a accepté les obligations découlant de l'article VIII, paragraphes 2 (a), 3, et 4 des Statuts du FMI en septembre 1997.
- Les appendices I et II, respectivement, récapitulent les relations de l'Algérie avec le FMI et la Banque mondiale.
- Malgré certaines lacunes, la base statistique de l'Algérie est dans l'ensemble adaptée aux fins de la surveillance, à l'exception des données prudentielles se rapportant au secteur bancaire. Les autorités comptent souscrire à la NSDD. L'appendice III traite des questions d'ordre statistique.
- Les autorités ont publié le rapport des consultations de 2003 au titre de l'article IV et l'évaluation de la stabilité du système financier. Elles comptent publier le rapport des consultations de 2004 au titre de l'article IV ainsi que le rapport sur les questions spéciales ayant trait à ces consultations.

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Contexte général	5
II. Évolution récente de l'économie	7
III. Entretiens sur la politique économique	13
A. Principaux enjeux et perspectives pour 2005 et à moyen terme	14
B. Gestion des recettes–hydrocarbures	16
Politique budgétaire	18
Politique monétaire et politique de change	20
C. Réformes structurelles	22
Réforme du secteur financier	22
Libéralisation du commerce extérieur	25
Autres réformes structurelles	25
IV. Autres questions	27
V. Évaluation par les services du FMI	27
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–09	31
2. Balance des paiements, 2001–09	33
3. Résumé des opérations de l'administration centrale, 2001–09	34
4. Situation monétaire, 2001–05	36
5. Bilan sommaire de la Banque d'Algérie, 2001–05	37
6. Bilan sommaire des banques créatrices de monnaie, 2001–05	38
7. Cadre de viabilité de la dette extérieure, 1999–2009	39
8. Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 1999–2009	40
9. Indicateurs de vulnérabilité extérieure, 2000–04	41
10. Objectifs de développement du Millénaire, 1990, 1995, 2001–02	42
 Graphiques	
1. Indicateurs de la gouvernance	6
2. Taux de chômage	6
3. Croissance du PIB réel	8
4. Position extérieure	9
5. Taux de change effectifs réel et nominal	9
6. Taux de change nominal	10
7. Dépenses publiques des pays exportateurs d'hydrocarbures	10
8. Dépenses d'équipement	11
9. Solde budgétaire global et hors hydrocarbures	11
10. Orientation de la politique monétaire	12
11. Taux d'inflation de l'IPC	12
12. Indicateurs de transition de la BERD et PIB réel des pays en transition	22
 Encadrés	
1. Dépenses publiques et PIB	7

2.	Évolution du marché du travail.....	8
3.	Scénario de rechange à moyen terme.....	16
4.	Gestion des ressources en hydrocarbures	17
5.	Budget 2005 et plan de raffermissement de la croissance	19
6.	Taux de change d'équilibre.....	21
7.	Suivi du PESF	24
8.	RONC de finances publiques.....	26

Appendices

1.	Relations avec le FMI	43
2.	Relations avec la Banque mondiale	47
3.	Questions d'ordre statistique.....	49

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Évolution récente de la situation

- Le taux de croissance du PIB réel de l'Algérie est passé de 3 % par année en 2000–02 à 6 % en 2003–04, essentiellement sous l'effet d'une politique budgétaire expansionniste et de l'augmentation de la production d'hydrocarbures. La hausse des cours du pétrole a permis à l'Algérie de renforcer encore plus sa position extérieure.
- L'expansion budgétaire observée au cours des récentes années a favorisé la création d'emplois, mais le chômage demeure malgré tout élevé. De plus, la vulnérabilité des finances publiques aux fluctuations des cours du pétrole s'est accrue. La politique monétaire a contribué à contenir l'inflation. Les réformes structurelles ont marqué le pas.
- À la suite des élections présidentielles, les autorités ont décidé de poursuivre les efforts de libéralisation du commerce extérieur et d'autres réformes structurelles, y compris dans le secteur bancaire. L'Algérie a remboursé par anticipation une partie de sa dette extérieure.

Entretiens sur la politique économique

Les entretiens ont porté principalement sur les moyens de gérer les ressources en hydrocarbures, d'accélérer la croissance économique et de réduire le chômage.

- Le budget 2005 marque un tournant. Tout en permettant d'augmenter sensiblement l'investissement public au cours des cinq prochaines années, il rompt le lien entre les dépenses et les recettes volatiles tirées des hydrocarbures et envisage un rééquilibrage budgétaire graduel sur le moyen terme.
- Les perspectives d'expansion de l'économie et de l'emploi sous l'impulsion du secteur privé dépendent au premier chef d'une gestion efficace des recettes considérables tirées de l'exportation des hydrocarbures. L'ajustement budgétaire prévu par les autorités ramènera graduellement le déficit budgétaire primaire hors hydrocarbures à un niveau soutenable. La mission a vivement engagé les autorités à réduire sensiblement les exonérations fiscales, à mieux maîtriser la masse salariale et à renforcer le dispositif de protection sociale afin d'amortir les coûts sociaux que risquent d'entraîner les réformes structurelles.
- La mission a recommandé la mise en place d'un cadre à long terme pour la gestion des recettes-hydrocarbures et la conversion du Fonds de régulation des recettes en un compte d'épargne et de financement entièrement intégré au budget.
- La nouvelle politique budgétaire devrait aider la Banque d'Algérie à mieux gérer l'incidence des recettes-hydrocarbures sur les conditions monétaires et sur le développement du secteur financier. La mission a recommandé de gérer la liquidité liée aux hydrocarbures hors marché monétaire et d'éponger l'excédent résiduel de liquidité du

système bancaire. Comme rien ne laisse croire, à l'heure actuelle, à un désalignement du taux de change, la mission a encouragé les autorités à maintenir la politique de change actuellement en vigueur.

- Les autorités ont reconnu que la situation financière favorable dont jouit actuellement l'Algérie et le nouveau mandat électoral offrent une excellente occasion d'accélérer les réformes structurelles et institutionnelles. Les principales réformes comprennent la modernisation du secteur bancaire et la poursuite des efforts de libéralisation du commerce extérieur.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

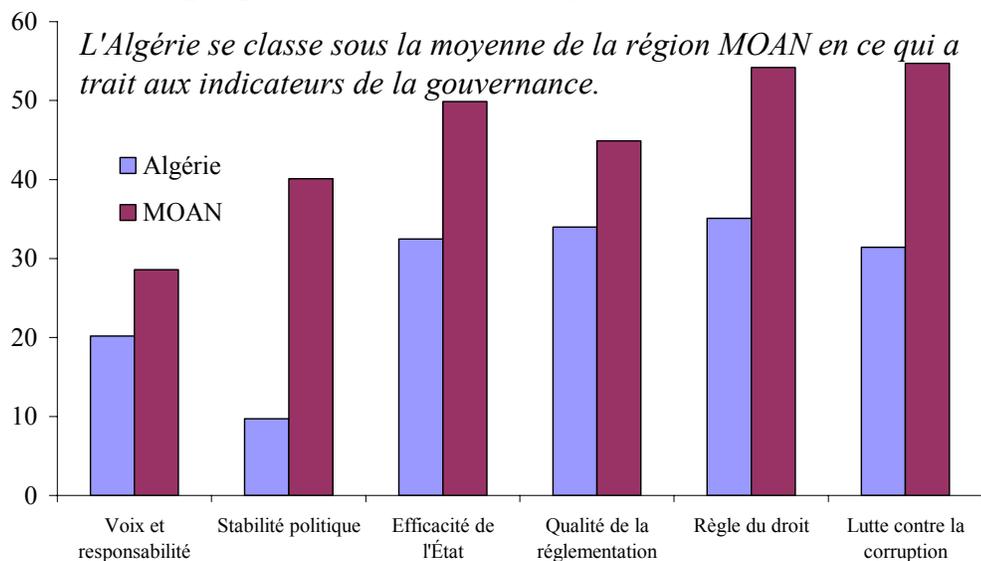
1. **L'Algérie, important pays exportateur d'hydrocarbures, a réalisé certains progrès dans la transition à l'économie de marché.**¹ Tout en rétablissant la stabilité macroéconomique dans le cadre de programmes soutenus par le FMI en 1994–98, elle a entrepris un certain nombre de réformes importantes, notamment la libéralisation des prix et des transactions internationales courantes, la réforme du tarif douanier et l'ouverture du secteur des hydrocarbures à la participation étrangère. Les autorités ont fermé ou privatisé 400 entités publiques, mais il reste toujours en Algérie quelque 1.200 entreprises publiques. L'Algérie a signé un Accord d'association avec l'UE (AAUE) en 2002, et des négociations sont en cours en vue de l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

2. **Toutefois, s'agissant des réformes économiques, l'Algérie est à la traîne par rapport à la plupart des autres pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN).** L'État joue toujours un rôle prépondérant dans la gestion de l'économie, et l'environnement institutionnel est fragile (graphique 1). Le secteur financier est constitué en grande partie de banques publiques qui restent fragilisées par le poids des créances improductives sur les entreprises publiques². De plus, une réglementation complexe et des charges sociales élevées ont conduit à l'émergence d'un important secteur informel. L'État reste propriétaire de la plupart des terres agricoles et d'une grande partie du parc immobilier industriel, et l'investissement reste largement dominé par l'État et concentré dans le secteur des hydrocarbures.

¹ Le secteur des hydrocarbures représentait 36 % du PIB, 98 % des exportations, et presque 70 % des recettes budgétaires en 2003.

² Le Trésor a racheté une partie de ces prêts dans le cadre de trois cycles de négociations hors budget tenues en 1991–94, 1995–98 et 2001. Le montant de ces rachats a atteint 1.130 milliards de dinars, soit 27 % du PIB de 2001.

Graphique 1. Indicateurs de la gouvernance (2002)



Source : Banque mondiale (2003), Governance Matters III: Governance Indicators for 1996-2002.

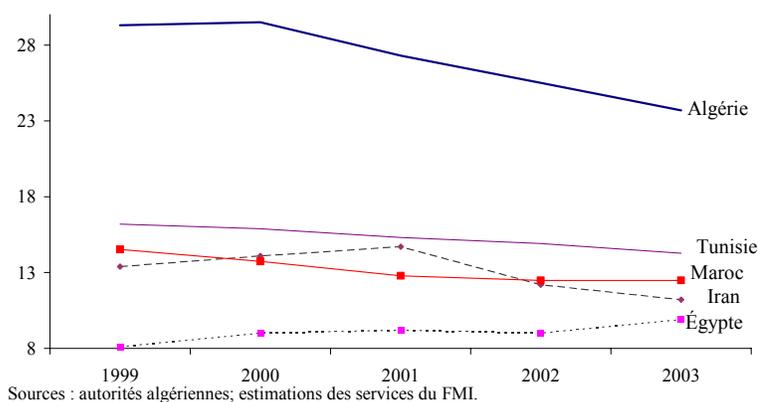
3. L'expansion des recettes-hydrocarbures a poussé les autorités à accroître fortement les dépenses publiques depuis 2001, alors que les réformes marquaient le pas.

Confrontées à une croissance au ralenti, à un taux de chômage élevé et à une aggravation des tensions sociales, les autorités ont lancé en avril 2001 un Plan spécial de relance économique (PSRE)³. La politique

budgétaire expansionniste qui en a découlé a contribué à la croissance du PIB réel et à la création de nouveaux emplois, mais le taux de chômage, qui s'établissait à environ 24 % fin 2003, reste toujours très élevé (graphique 2)⁴. Cette politique budgétaire expansionniste a par

Graphique 2. Taux de chômage

Le taux de chômage a baissé, mais il reste élevé comparativement à celui d'autres pays.



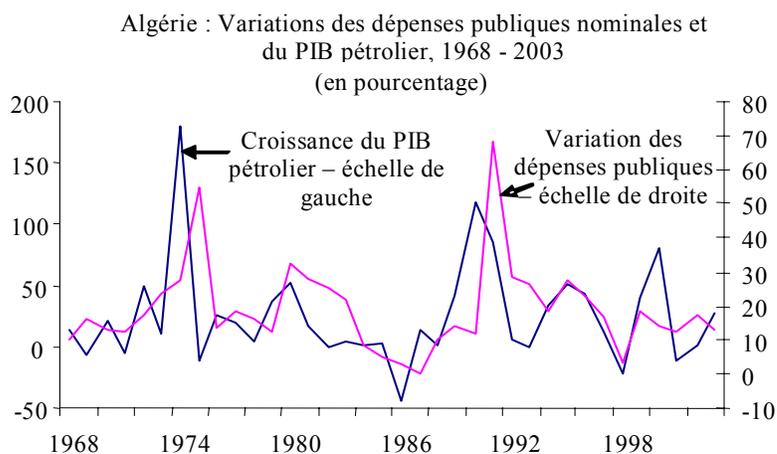
³ Le PSRE était un programme de dépenses d'équipement qui s'ajoutaient aux dépenses budgétaires. Il totalisait environ 7 milliards de dollars EU (8½ % du PIB de 2004) et couvrait la période 2001-04.

⁴ L'orientation budgétaire se mesure à l'aune du rapport entre le déficit primaire hors hydrocarbures et le PIB hors hydrocarbures.

ailleurs rendu les finances publiques plus vulnérables aux fluctuations des prix du pétrole (encadré 1).

Encadré 1. Dépenses publiques et PIB¹

Les dépenses publiques ont suivi de très près les fluctuations de la production d'hydrocarbures. Le coefficient de corrélation entre la variation annuelle des dépenses publiques et la fluctuation du PIB tiré des hydrocarbures observée un an auparavant est d'environ 0,75.



Les dépenses d'équipement ont un impact positif sur la croissance. Des preuves empiriques donnent à penser que les dépenses publiques d'équipement entraînent une hausse du PIB réel hors hydrocarbures alors que les dépenses courantes de l'État n'ont pas un tel effet.

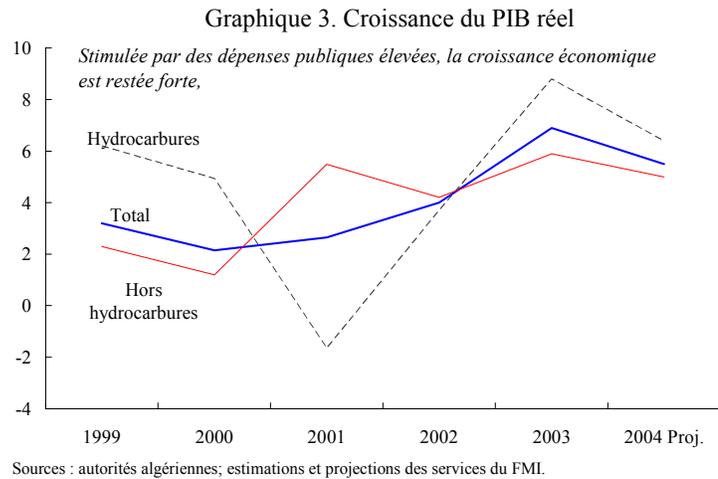
¹ Voir le rapport intitulé «Relationship between Government Expenditure and GDP» (à paraître).

4. **Le président Bouteflika a été réélu le 8 avril 2004 avec une majorité de 85 % des voix.** Maintenant que les problèmes de sécurité sont mieux maîtrisés, le Président a insisté sur la nécessité de rationaliser les finances publiques et la gestion de la dette, de moderniser le secteur financier et de promouvoir le développement du secteur privé, notamment en favorisant les partenariats avec l'entreprise privée et les privatisations.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

5. **Soutenue par des dépenses publiques élevées, la croissance économique est restée forte en 2004** (tableau 1 et graphique 3). La croissance du PIB réel, qui s'établissait à 7 % en 2003, devrait se chiffrer à 5½ % en 2004 par suite du ralentissement de la croissance de la production d'hydrocarbures et de la baisse de la production agricole par rapport à 2003, qui

avait été une année marquée par des récoltes exceptionnelles. La production des secteurs de la construction et des services, qui dépendent largement des dépenses publiques, a augmenté sensiblement. Le taux de chômage devrait encore reculer quelque peu en 2004 (encadré 2).

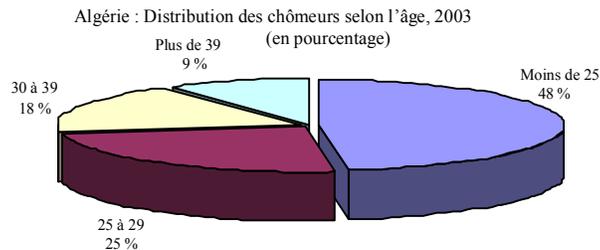


Encadré 2. Évolution du marché du travail

Les effets conjugués d'une croissance économique faible et d'une croissance démographique accélérée ont entraîné une hausse sensible du taux de chômage, qui est passé de 19,8 % en 1990 à 29,5 % en 2000.

Les autorités ont poursuivi l'application d'une large gamme de programmes de promotion de l'emploi comprenant notamment des subventions salariales, des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, des programmes de micro-crédit, des services de recyclage des travailleurs et des programmes de formation professionnelle. Elles ont également augmenté l'aide financière accordée au secteur agricole et aux petites et moyennes entreprises par le biais du PRE. De plus, depuis 2001, prenant acte de la croissance du secteur informel, elles ont réduit les contributions fondées sur les salaires afin de promouvoir l'emploi dans le secteur formel. La proportion des emplois dans le secteur privé atteignait 61 % du total des emplois.

Bien qu'en recul, le taux de chômage recensé restait tout de même élevé à 23,7 % en 2003. Le taux de chômage chez les jeunes était encore plus élevé, atteignant 45 %. La répartition des chômeurs était par ailleurs inégale, ces derniers ayant plutôt tendance à vivre en zones urbaines (60 %).



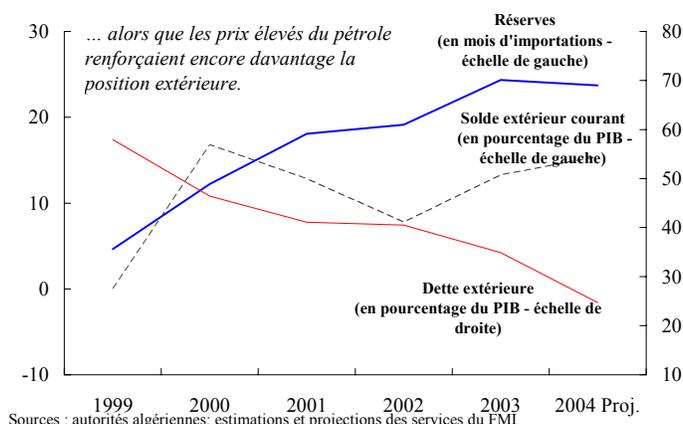
6. La position extérieure de l'Algérie s'est encore renforcée

(tableau 2 et graphique 4). Dopées par la hausse des prix du pétrole, les exportations d'hydrocarbures ont poursuivi leur croissance rapide en 2004. Entre-temps, l'orientation expansionniste de la politique budgétaire et la réduction des tarifs douaniers ont favorisé une croissance accélérée des importations⁵.

L'excédent du solde extérieur courant devrait passer de 13 1/3 % du PIB en 2003 à 15 1/2 % en 2004. Malgré le

remboursement anticipé de la dette, l'excédent global de la balance des paiements devrait encore augmenter en 2004. Les réserves extérieures brutes ont atteint 37,3 milliards de dollars EU (équivalant à près de 2 ans d'importations) à fin septembre. Le ratio dette extérieure/PIB devrait, selon les prévisions, tomber de 35 % en 2003 à 25 % en 2004.

Graphique 4. Position extérieure

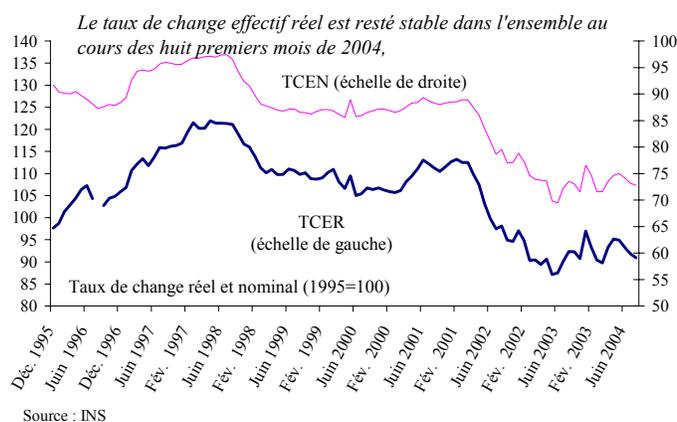


7. À la suite de la dépréciation réelle du dinar de 17 1/2 % en 2002-03, les autorités ont cherché à stabiliser le taux de change effectif réel (TCER) en 2004

(graphique 5). L'Algérie utilise un régime de flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change. Au cours du second semestre de 2003 la Banque d'Algérie est intervenue pour corriger la dépréciation effective réelle du dinar qu'avait entraînée la montée de l'euro par rapport au dollar EU

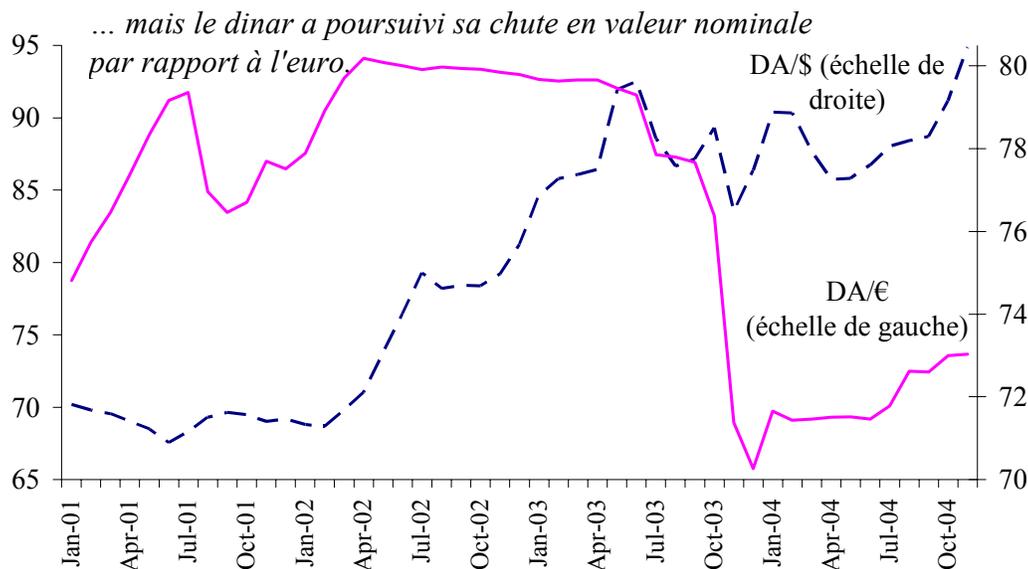
(graphique 6). En 2004, elle a cherché à réduire l'écart du TCER par rapport à son niveau de fin 2003, qui est considéré comme le niveau d'équilibre. Le TCER a gagné 1 1/2 % au cours des huit premiers mois de 2004. L'écart entre les taux pratiqués sur le marché parallèle illégal et ceux pratiqués sur le marché officiel des changes est demeuré important (environ 25 %).

Graphique 5. Taux de change effectifs réel et nominal (1995=100)



⁵ L'Algérie a entamé en 2001 une réforme tarifaire complète : le nombre de régimes tarifaires a été réduit à quatre et les taux ont été abaissés en deux étapes : le taux maximal a été réduit et les droits minimums ont été remplacés par un «droit additionnel provisoire-DAP» qui devrait être graduellement aboli d'ici au 1^{er} janvier 2006. En 2004, les quatre taux appliqués étaient 0, 5, 15 et 30 % (taux moyen de 19,2 %) et le DAP s'établissait à 24 % des droits de douane (il était de 60 % en 2001). En 2004 d'autres redevances douanières ont été remplacées par un droit de faible valeur.

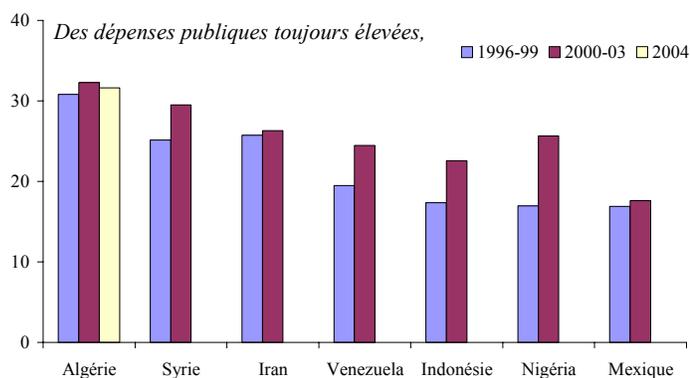
Graphique 6. Taux de change nominal
(moyennes mensuelles)



Source : autorités algériennes

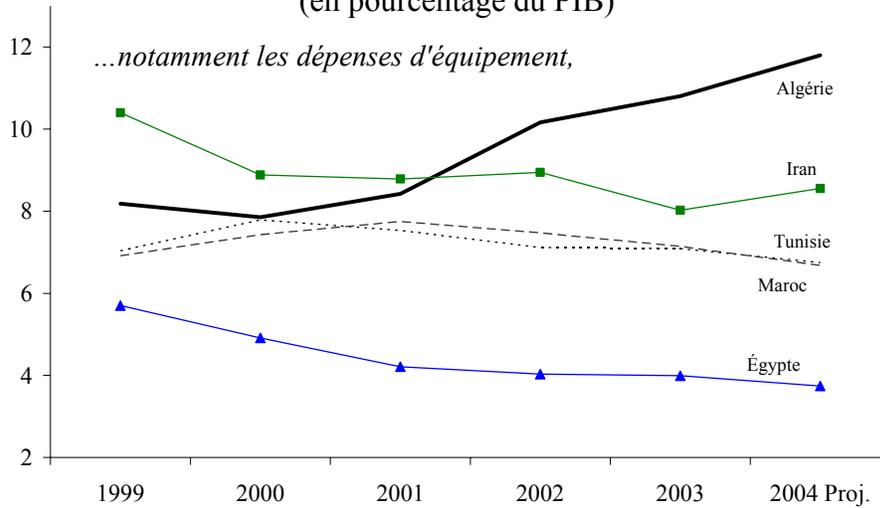
8. **Le stimulant budgétaire de la demande globale a persisté en 2004** (tableau 3). La politique budgétaire en vigueur depuis 2001 a provoqué une augmentation marquée des dépenses publiques, qui sont passées de 47 % du PIB hors hydrocarbures (PIBHH) en 2001 à 52 % en 2004, ce qui constitue un niveau élevé comparativement à celui observé dans d'autres pays (graphiques 7 et 8). La réduction des taxes à l'importation et la baisse des

Graphique 7. Dépenses publiques des pays exportateurs d'hydrocarbures
(en pourcentage du PIB)



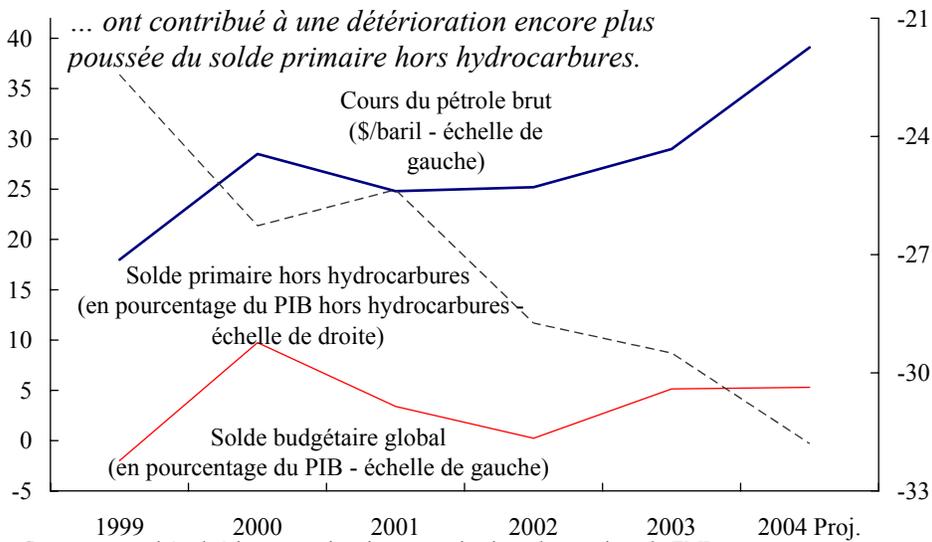
recettes non fiscales devraient entraîner une chute des recettes non liées aux hydrocarbures de 1½ % du PIBHH en 2004. En conséquence, le déficit budgétaire primaire hors hydrocarbures devrait passer de 29½ % du PIBHH en 2003 à près de 32 % en 2004 (graphique 9). Néanmoins, une hausse des recettes-hydrocarbures devrait contribuer à renforcer la situation budgétaire globale.

Graphique 8. Dépenses d'équipement
(en pourcentage du PIB)



Sources : Autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 9. Solde budgétaire global et hors hydrocarbures



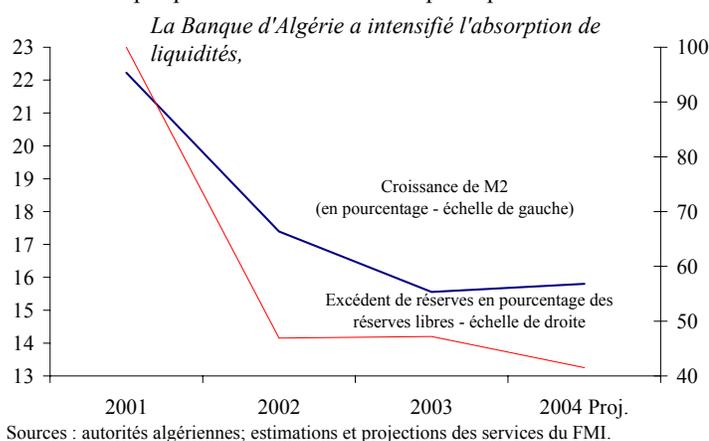
Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI

9. La politique monétaire a contribué à contenir l'inflation

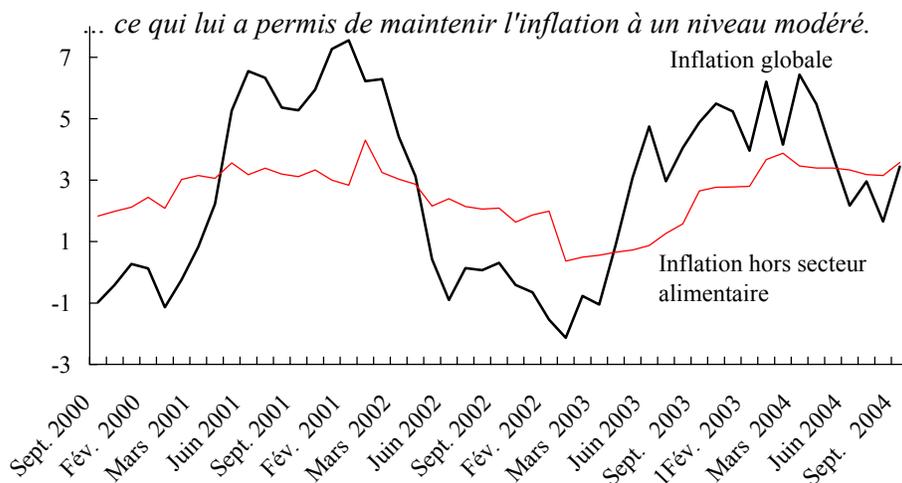
(tableaux 4–6 et graphique 10). La croissance de la monnaie au sens large devrait se maintenir à environ 16 % en 2004, compte tenu du relèvement du montant des reprises de liquidité par la Banque d'Algérie en avril et en octobre. Prenant acte par ailleurs de l'abondance de liquidités, la Banque d'Algérie a en même temps ramené de 1¾ % à ¾ % les taux d'intérêts applicables aux

reprises de liquidité qui, en termes réels, étaient déjà négatifs. Les pressions qui avaient commencé à s'exercer sur les prix fin 2003 à cause du manque de rigueur de la politique de finances publiques se sont atténuées au cours du second semestre de 2004. L'augmentation annuelle des prix à la consommation devrait diminuer, de 4 % fin 2003, à 3½ % fin 2004 (graphique 11).

Graphique 10. Orientation de la politique monétaire



Graphique 11. Taux d'inflation de l'IPC
(Variation annuelle en pourcentage)



Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

10. La mise en œuvre des réformes structurelles a progressé au ralenti en 2003–04.

Les autorités ont renforcé les contrats-plans pour les banques publiques et la modernisation du système de paiement se poursuit. D'autres réformes sont également en voie de réalisation : a) délivrance d'une troisième licence de téléphonie cellulaire et libéralisation des services de liaisons téléphoniques internationales; b) privatisation de quelques petites entreprises; c) modernisation partielle du cadre législatif conformément aux règles de l'OMC, et poursuite des négociations en vue de l'accession de l'Algérie à l'OMC⁶.

11. Les autorités ont géré activement la dette publique. L'Algérie a remboursé plus tôt que prévu 0,9 milliard de dollars EU à la Banque africaine de développement et à l'Arabie Saoudite, et elle a poursuivi les discussions en vue d'un remboursement anticipé de la dette au Club de Paris. Elle a de plus échangé des obligations non négociables d'une valeur de 624 milliards de dinars (10½ % du PIB), émises dans le cadre des restructurations bancaires passées, contre des titres du Trésor négociables à échéances pouvant atteindre jusqu'à 10 ans.

III. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

12. L'Algérie entretient depuis longtemps avec le FMI des liens d'étroite collaboration. La surveillance exercée par le FMI au cours des récentes années a surtout porté sur les aspects suivants :

- **Maintien de la stabilité macroéconomique.** Le FMI a souligné les risques que fait courir au pays l'orientation actuelle de la politique budgétaire, mais les autorités ont soutenu que cette politique expansionniste doit contribuer à la réduction du chômage. Les autorités ont adopté parallèlement une politique monétaire prudente qui a aidé à maintenir la stabilité macroéconomique.
- **Accélération des réformes structurelles.** Le FMI a insisté sur la nécessité de libéraliser le commerce extérieur, de réformer le système bancaire et d'accélérer les autres réformes structurelles pour assurer une croissance forte et durable et créer des emplois productifs. Les autorités ont mis en œuvre une réforme complète du tarif douanier grâce à une assistance technique du FMI, signé un Accord d'association avec l'UE et modernisé le régime commercial conformément aux règles de l'OMC. S'agissant des autres réformes structurelles, y compris les privatisations, les progrès ont été plus lents.
- **Gestion plus active de la dette.** À la suite d'une mission d'assistance technique du FMI qui a élaboré une stratégie visant à assurer le retour de l'Algérie sur les marchés

⁶ Les nouvelles ordonnances émises en 2003 portent sur i) le commerce international; ii) l'organisation des zones franches; iii) divers aspects de la protection de la propriété intellectuelle dans les transactions commerciales; et iv) la concurrence. Le Code du commerce est par ailleurs en cours de révision.

internationaux des capitaux, les autorités ont remboursé par anticipation 4 % de la dette extérieure⁷.

13. **Les autorités ont récemment décidé de donner suite aux recommandations des services du FMI visant la mise en place d'une politique budgétaire viable et la reprise des efforts de transition à l'économie de marché.** Le budget 2005 envisage un assainissement graduel des finances publiques tout en autorisant d'importantes dépenses d'équipement. Il prévoit en outre d'accorder une subvention directe aux entreprises publiques déficitaires afin de remplacer une partie des crédits accordés par les banques publiques. En juin 2004, le parlement a adopté le programme que les autorités entendent mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années et qui vise à libéraliser l'économie et à mettre en œuvre un train de réformes structurelles, y compris dans les secteurs des finances et des entreprises publiques et au sein de la fonction publique.

A. Principaux enjeux et perspectives pour 2005 et à moyen terme

14. **La gestion saine des ressources en hydrocarbures, la croissance économique et la réduction du chômage constituent les principaux enjeux économiques pour l'Algérie.** Les autorités ont convenu que la stabilité politique accrue et la situation financière renforcée de l'Algérie créent des conditions propices à la mise en œuvre du programme de réformes économiques. La mission a souligné que la gestion saine des vastes ressources en hydrocarbures, la mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes, alliées aux diverses réformes structurelles et institutionnelles envisagées, permettraient à l'Algérie de réaliser sa transition à l'économie de marché et de stimuler l'investissement privé afin de diversifier l'économie et de créer des emplois.

15. **Les perspectives de l'économie algérienne pour 2005 sont favorables.**⁸ Les prix élevés prévus pour les hydrocarbures devraient contribuer à renforcer encore la position extérieure. La croissance réelle du PIB devrait ralentir, tombant à 4-4½ %, sous l'effet, principalement, des limites des capacités de production d'hydrocarbures à court terme. Le rééquilibrage budgétaire prévu et le maintien d'une politique monétaire prudente devraient permettre de maintenir le taux d'inflation à un niveau modéré.

16. **Les perspectives à moyen terme sont également encourageantes.** La croissance du PIB réel devrait atteindre 4½ % en moyenne au cours de la période 2006-09, ce qui contribuerait à réduire le taux de chômage à environ 17 % d'ici à 2009.⁹ Malgré la baisse graduelle projetée des prix des hydrocarbures, les exportations d'hydrocarbures devraient

⁷ Voir SM/03/397; 17/12/03, encadré 3.

⁸ Le scénario de référence s'appuie sur les projections des cours pétroliers du rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale et tient compte du rééquilibrage envisagé dans le budget 2005, mais il ne compte pas sur l'accélération des réformes structurelles.

⁹ Compte tenu d'une augmentation de la population active et de la productivité de la main-d'œuvre de 1½ % par année, comme au cours des années précédentes.

rester élevées jusqu'en 2009¹⁰. Compte tenu d'une croissance régulière de l'économie et des nouvelles réductions prévues des droits de douane, le volume des importations devrait continuer d'augmenter. Néanmoins, l'excédent des transactions courantes devrait demeurer important au cours de la période, et la dette extérieure devrait encore diminuer. Les réserves internationales, hors contrepartie du Fonds de régulation des recettes, devraient se maintenir à l'équivalent d'environ 16 mois d'importations d'ici à 2009. Compte tenu du rééquilibrage budgétaire prévu, la vulnérabilité des finances publiques aux fluctuations des cours du pétrole devrait être sensiblement réduite, et le taux d'inflation devrait rester faible.

17. **D'après l'analyse de viabilité de la dette, la dette extérieure et la dette publique devraient rester viables à moyen terme** (tableaux 7 et 8). Les tests de résistance normalisés de viabilité de la dette extérieure révèlent que le ratio de la dette extérieure pourrait dépasser 60 % dans des circonstances extrêmes afin de financer le rythme accéléré d'accumulation de réserves prévu selon le scénario de référence. L'analyse de viabilité de la dette publique indique que le ratio dette publique/PIB baisserait dans la plupart des cas.¹¹ Même en cas de chocs importants, le ratio de la dette publique baisserait après avoir commencé par augmenter. Au vu de la forte dépendance vis-à-vis des ressources pétrolières, les services du FMI ont analysé l'impact d'une chute des cours du pétrole à 19 \$/baril à partir de 2005 et d'un blocage simultané des réformes structurelles qui entraîneraient un ralentissement de la croissance. D'après ce scénario, les réserves de change tomberaient à environ 10 mois d'importations d'ici à 2009 et l'État commencerait à partir de 2005 à accumuler des déficits budgétaires. Toutefois, la dette extérieure et la dette publique resteraient malgré tout viables.

18. **L'accélération des réformes structurelles améliorerait les perspectives à moyen terme.** Le taux prévu de croissance économique en vertu du scénario de référence conduirait à une réduction soutenue mais graduelle du chômage. Pour réaliser une croissance plus rapide et créer plus d'emplois productifs, les autorités doivent accélérer le rythme des réformes structurelles et institutionnelles, notamment dans le secteur bancaire et le secteur des entreprises publiques. Cependant, il conviendra en même temps de procéder à des dépenses supplémentaires, notamment pour atténuer les coûts sociaux des réformes (encadré 3).

¹⁰ Selon les projections des Perspectives de l'économie mondiale, les cours du pétrole passeraient de 42,7 \$EU/baril en 2005 à 34 \$EU/baril d'ici 2009.

¹¹ La dette publique comprend la dette quasi-budgétaire découlant des prêts improductifs consentis par les banques publiques aux entreprises publiques.

Encadré 3. Scénario alternatif à moyen terme

Les services du FMI ont préparé un scénario alternatif en vertu duquel les autorités accéléreraient nettement les réformes structurelles utiles à la diversification de l'économie algérienne. Selon ce scénario, la croissance du PIB réel hors hydrocarbures atteindrait 5½ % à partir de 2008, et le chômage serait réduit à environ 15 % d'ici à 2009.

Pour réaliser ces réformes, les autorités auraient besoin de recourir à certaines dépenses judicieuses. Le déficit primaire hors hydrocarbures atteindrait ainsi 24 % du PIB hors hydrocarbures en 2009, contre les 21 % prévus dans le budget 2005 d'après le scénario de référence, et le taux d'inflation serait légèrement plus élevé.

Algérie : Scénario de référence et scénario alternatif, 2005–09					
	Projections				
	2005	2006	2007	2008	2009
Scénario de référence					
Croissance du PIB réel hors hydrocarbures (en pourcentage)	4,3	4,2	4,3	4,4	4,5
Indice des prix à la consommation (fin de période; variation annuelle en pourcentage)	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5
Dépenses totales (en pourcentage du PIBHH)	49,1	46,0	43,4	40,7	38,2
Solde primaire hors hydrocarbures (en pourcentage du PIBHH)	-30,4	-28,2	-25,7	-23,4	-21,2
Portion dépensée des recettes–hydrocarbures (en pourcentage)	68,7	71,0	67,3	66,1	63,6
Scénario alternatif					
Croissance du PIB réel hors hydrocarbures (en pourcentage)	4,3	4,5	5,0	5,5	5,5
Indice des prix à la consommation (fin de période; variation annuelle en pourcentage)	3,8	4,0	4,1	4,1	4,2
Dépenses totales (en pourcentage du PIBHH)	49,1	46,7	45,0	42,3	40,5
Solde primaire hors hydrocarbures (en pourcentage du PIBHH)	-30,4	-29,0	-27,4	-25,2	-23,7
Portion dépensée des recettes–hydrocarbures (en pourcentage)	68,7	73,4	73,1	73,3	74,5

Sources : autorités algériennes; projections des services du FMI.

B. Gestion des recettes–hydrocarbures

19. **Les ressources en hydrocarbures permettent à l'Algérie de financer son développement économique et social, mais leur gestion constitue un enjeu important de la politique macroéconomique.** L'État devra consacrer des dépenses importantes au secteur sociaux et aux infrastructures au cours des années à venir pour créer les conditions propices au développement du secteur privé et réduire le taux de chômage, mais la gestion des recettes–hydrocarbures devra tenir compte des impératifs suivants :

- atténuer le caractère procyclique de la politique budgétaire pour tenir compte de la volatilité des cours des hydrocarbures;
- éviter le syndrome hollandais afin de maintenir la compétitivité du secteur des produits non pétroliers échangeables;
- assurer une utilisation transparente des recettes–hydrocarbures afin de limiter les problèmes de gouvernance et le gaspillage;
- conserver une partie des richesses en hydrocarbures pour les générations futures.

20. **Il conviendrait en conséquence d'établir un cadre à long terme pour la gestion des recettes-hydrocarbures** (encadré 4). La mission a présenté aux autorités un cadre budgétaire à long terme en vertu duquel l'État épargne chaque année une portion des recettes-hydrocarbures suffisante pour en obtenir un rendement qui permettra de financer le déficit budgétaire, lorsque les ressources seront épuisées. Une telle démarche nécessite une gestion viable du déficit primaire hors hydrocarbures et des dépenses publiques.

Encadré 4. Gestion des ressources en hydrocarbures¹

Le cadre de gestion budgétaire à long terme proposé par les services du FMI a pour but de préserver les revenus permanents par habitant provenant des ressources en hydrocarbures, à l'exemple de ce qu'ont accompli d'autres pays exportateurs de pétrole (par exemple, Azerbaïdjan et Kazakhstan). Le scénario de référence s'appuie sur les estimations du U.S. Geological Survey concernant les réserves d'hydrocarbures et suppose que ces réserves seront épuisées d'ici à 2050. Il suppose en outre que les cours du pétrole diminueront à long terme pour atteindre 25 \$/baril après 2009, que le PIBHH réel affichera une croissance de 4 % par année, et que le taux d'intérêt sera de 5 %.

D'après ce scénario, une gestion prudente des ressources en hydrocarbure suppose qu'on limite le déficit primaire pétrolier à 22 % du PIBHH en moyenne, au cours de la période 2005-09. Le déficit diminue progressivement au cours des années ultérieures de la simulation (en grande partie à cause de la croissance du PIBHH); ce déficit peut alors être financé par le patrimoine financier net.

Algérie — Viabilité budgétaire, 2005-09					
	Projections				
	2005	2006	2007	2008	2009
Valeur unitaire des exportations de pétrole	42,7	38,2	36,0	35,0	34,0
Solde primaire hors hydrocarbures viable (en pourcentage du PIBHH)	-23,4	-22,8	-22,3	-21,8	-21,2

Sources : *Perspectives de l'économie mondiale*; projections des services du FMI

¹ Voir le rapport intitulé «Fiscal Management of Hydrocarbon Revenue» (à paraître).

21. **Un compte d'épargne/financement viendrait compléter ce cadre.** La réglementation qui régit l'actuel Fonds de régulation des recettes (FRR) ne limite pas les dépenses publiques, comme le laissent constater les niveaux de déficit inclus dans les récentes lois de finances¹². La mission a suggéré aux autorités d'entreprendre l'examen du rôle et des procédures du FRR. Elle a recommandé à cet égard que la totalité des recettes-

¹² En 2000, l'Algérie a créé le FRR au sein du compte du Trésor à la banque centrale afin i) de reconstituer les réserves de change qui avaient été utilisées en 1998-99, période au cours de laquelle les recettes-hydrocarbures avaient été faibles; ii) d'assurer le service de la dette publique; et iii) d'atténuer les fluctuations des dépenses.

hydrocarbures soit versée au FRR, qui devrait servir uniquement au financement du déficit primaire hors hydrocarbures viable et au remboursement de la dette publique. Pour garantir une responsabilisation et une transparence pleines et entières, le FRR devrait être intégré au budget. La Banque d'Algérie devrait continuer à gérer les fonds de contrepartie du FRR, et ce dernier devrait recevoir les produits de ces placements, nets des intérêts payés sur la dette publique¹³.

22. Les autorités ont manifesté un grand intérêt pour le cadre à long terme de gestion des recettes–hydrocarbures proposé par les services du FMI. Elles ont également fait part de leur intention de réexaminer le rôle du Fonds de régulation des recettes et de le transformer en un compte d'épargne/financement.

Politique budgétaire

23. Le budget 2005 marque un tournant de la politique budgétaire algérienne; il vise à réduire le déficit primaire hors hydrocarbures de 31,8 % du PIBHH en 2004 à 30,4 % en 2005¹⁴. Les autorités, qui avaient opté au cours des récentes années pour les stimulants budgétaires, ont fait savoir qu'elles avaient désormais l'intention de limiter la vulnérabilité des finances publiques aux fluctuations des cours du pétrole, compte tenu notamment de la masse salariale élevée et de la perte des recettes douanières liée à la libéralisation du commerce extérieur en cours. De plus, même si on prévoit que les recettes–hydrocarbures resteront importantes à moyen terme, elles diminueront en proportion du PIBHH, tombant d'un sommet de 47 % en 2005 à 35 % d'ici à 2009. Le budget vise à rompre le lien qui existe entre les dépenses publiques et les recettes volatiles provenant des hydrocarbures. Alors qu'on prévoit que les dépenses d'équipement se maintiendront à environ 19 % du PIBHH, la maîtrise de la masse salariale et la gestion active de la dette feront passer les dépenses courantes de 32½ % du PIBHH en 2004 à 30 % en 2005 (encadré 5).

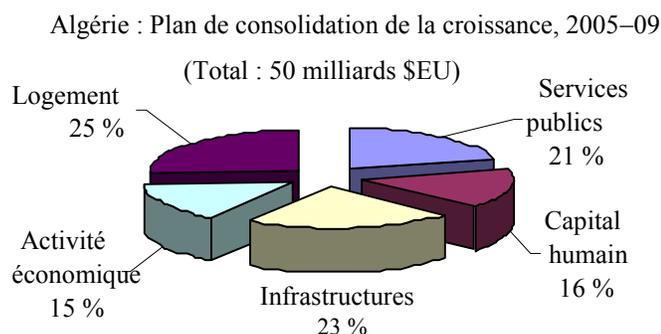
¹³ À l'heure actuelle, les fonds de contrepartie du FRR font partie des réserves internationales de la Banque d'Algérie. Pour tenir compte des besoins d'investissement à long terme du FRR, la Banque d'Algérie a divisé son portefeuille de placements en adoptant deux indicateurs de référence.

¹⁴ Le budget 2005 se fonde sur un cours estimé du pétrole de 19 \$/baril. Les projections budgétaires fournies dans le présent rapport se fondent sur les projections des cours pétroliers du rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale, mais elles sont à tous autres égards conformes au budget de l'État.

Encadré 5. Budget 2005 et plan de consolidation de la croissance

La politique budgétaire de l'État pour 2005–09 comporte deux grands axes :

- **Lancement du plan de consolidation de la croissance**, un programme de dépenses d'équipement de 3.800 milliards de dinars (50 milliards de dollars EU, soit 61 % du PIB de 2004) étalées sur la période 2005–09. Ce plan a pour buts d'améliorer les services publics (surtout l'administration de la justice), de mettre en valeur le capital humain, de construire des infrastructures publiques, de promouvoir l'activité économique (principalement l'agriculture) et de construire des logements.



- **Maîtrise des dépenses courantes** par le biais i) d'une réduction de la masse salariale, laquelle représente actuellement 50 % des dépenses courantes; ii) d'une gestion active de la dette publique (remboursement anticipé et conversion de dettes); et iii) d'une réduction des subventions par la révision graduelle des prix administrés de l'eau, de l'électricité et des produits d'hydrocarbures.

24. **La mission s'est félicitée du budget prudent des autorités qui, s'il est mis en œuvre, placera les finances publiques sur une trajectoire viable.** Les projections budgétaires à moyen terme incluses dans le budget 2005 donnent à penser que la transition entre la situation de déficit primaire hors hydrocarbures observée en 2004 et la situation viable définie dans le cadre budgétaire à long terme préparé par les services du FMI durerait cinq ans. La mise en œuvre de cette politique permettrait en outre d'assurer la viabilité de la dette publique à moyen terme, même en cas de chocs défavorables.

Algérie : Rééquilibrage budgétaire, 2005–09

	Projections				
	2005	2006	2007	2008	2009
	(en pourcentage du PIBHH)				
Solde primaire hors hydrocarbures					
Projections du budget 2005	-30,4	-28,2	-25,7	-23,4	-21,2
Trajectoire viable (voir encadré 4)	-23,4	-22,8	-22,3	-21,8	-21,2

Sources : autorités algériennes; projections des services du FMI.

25. **Les autorités ont reconnu d'une manière générale la nécessité de réduire les exonérations fiscales et d'améliorer l'égalité devant l'impôt, compte tenu des réductions sensibles des tarifs douaniers en voie de réalisation.** Elles ont fait part des difficultés que présentent ces tâches, compte tenu du fait que la majorité des exonérations visées bénéficient à des secteurs sensibles comme l'agriculture. La mission a souligné que l'augmentation des recettes fiscales qui découlerait de ces mesures pourrait servir à réduire la charge fiscale qui décourage la création d'emplois dans le secteur formel.

26. **La maîtrise des dépenses publiques à moyen terme passe par la maîtrise de la masse salariale et la sélection judicieuse des projets d'investissement.** Pour limiter la masse salariale, il convient d'harmoniser la croissance des salaires réels et la croissance de la productivité dans le secteur hors hydrocarbures et de réduire les effectifs de la fonction publique. Le choix des projets d'investissement devrait s'appuyer sur des analyses de coûts-avantages, et tenir compte de la capacité d'absorption limitée et des dépenses courantes qui en découlent. À cette fin, la mission a vivement engagé les autorités à procéder à une évaluation des dépenses publiques en collaboration avec la Banque mondiale. Elle a également insisté sur la nécessité de mettre en place de dispositifs de protection sociale adéquats capables d'amortir les coûts sociaux inévitables des réformes structurelles.

Politique monétaire et politique de change

27. **La mission a examiné avec les autorités un programme monétaire qui permettrait de contenir l'inflation à un taux faible tout en permettant une expansion adéquate du crédit à l'économie.** L'ajustement budgétaire prévu devrait permettre à la Banque d'Algérie de mieux gérer l'impact, sur les conditions monétaires et sur le développement du secteur financier, des entrées liées aux hydrocarbures. Les autorités monétaires ont arrêté un objectif de croissance de la monnaie au sens large qui leur permettra d'atteindre le taux d'inflation souhaité dans le contexte d'un régime de flottement dirigé et d'un régime des capitaux très restrictif. Le programme monétaire de la Banque d'Algérie a pour objet de limiter le taux de croissance de la masse monétaire au sens large à moins de 16 % en 2004 et à 14½ % en 2005 en maîtrisant la croissance de la monnaie centrale.

28. **Toutefois, tant que les cours du pétrole resteront élevés, les dépôts de la Société nationale des hydrocarbures (Sonatrach) continueront d'injecter des liquidités excédentaires dans le système bancaire et présenteront un risque pour la stabilité macroéconomique.** Les autorités ne sont pas préoccupées outre mesure par l'augmentation des liquidités provoquée par les gros dépôts de la Sonatrach dans une banque publique. Elles ont fait valoir que ces dépôts répondaient à des conditions de placement prudentes qui empêchaient de fait la banque d'accorder des crédits.¹⁵ Elles se penchent néanmoins sur les moyens de gérer les dépôts de la Sonatrach hors marché monétaire. Afin de renforcer la maîtrise, par la Banque d'Algérie, de la liquidité dans le système bancaire et de rétablir la

¹⁵ Les dépôts de la Sonatrach se concentrent en majorité dans une banque publique. La société cède la totalité de ses recettes d'exportation à la Banque d'Algérie, qui porte l'équivalent en dinars au crédit de son compte à la banque publique.

valeur d'information des taux d'intérêt de la Banque d'Algérie, la mission a recommandé que la Sonatrach dépose la portion de ses ressources dont elle n'a pas besoin pour ses opérations dans un compte rémunéré à la Banque d'Algérie. Elle a en outre exhorté la Banque d'Algérie à éponger entièrement tout excédent résiduel de liquidité du système bancaire. À cet égard, la titrisation des créances de la Banque d'Algérie sur le Trésor constituerait un instrument supplémentaire, en plus des reprises de liquidité.

29. **Les autorités ont reconnu qu'il convenait de maintenir la souplesse qui a caractérisé jusqu'à maintenant la politique de change de la Banque d'Algérie.** Tout en maintenant le régime de flottement dirigé, on devrait faire en sorte d'aligner le taux de change réel sur ses déterminants fondamentaux : la productivité relative et les prix réels du pétrole (encadré 6). La mission a reconnu que la politique de change de la Banque d'Algérie avait été bénéfique à l'économie et que la dépréciation du taux de change effectif réel survenue en 2002–03 avait favorisé la compétitivité extérieure; elle n'a décelé aucun signe de désalignement¹⁶. Les autorités ont indiqué qu'à moyen terme, la croissance accélérée des importations serait un nouveau facteur qu'elles prendraient en ligne de compte pour évaluer le niveau approprié du taux de change. La mission a rappelé que la libéralisation du commerce extérieur s'accompagnerait d'une tendance à la dépréciation réelle du dinar. Elle a toutefois soutenu que seules des réformes institutionnelles et structurelles permettraient de réaliser des gains durables en matière de compétitivité. Elle a enfin encouragé les autorités à surveiller de près les effets macroéconomiques du rééquilibrage budgétaire, compte tenu de son incidence déterminante sur la transmission à l'économie des effets des fluctuations des cours du pétrole.

Encadré 6. Taux de change d'équilibre¹

Le taux de change effectif réel du dinar a varié sensiblement au cours de la dernière décennie. L'effet Balassa-Samuelson et les prix réels du pétrole expliquent l'évolution à long terme du taux de change effectif réel à l'équilibre et la durée de la convergence vers l'état d'équilibre est de 9 mois, comme ce qui a été observé dans d'autres pays exportateurs de produits de base.

On n'observe aucun signe de désalignement du taux de change actuel. L'écart persistant du taux de change du dinar par rapport aux objectifs fixés est conforme dans l'ensemble à la trajectoire du taux de change d'équilibre estimé. De plus, l'appréciation observée du taux de change effectif réel à partir du second semestre de 2003 était conforme au taux de change d'équilibre à long terme.

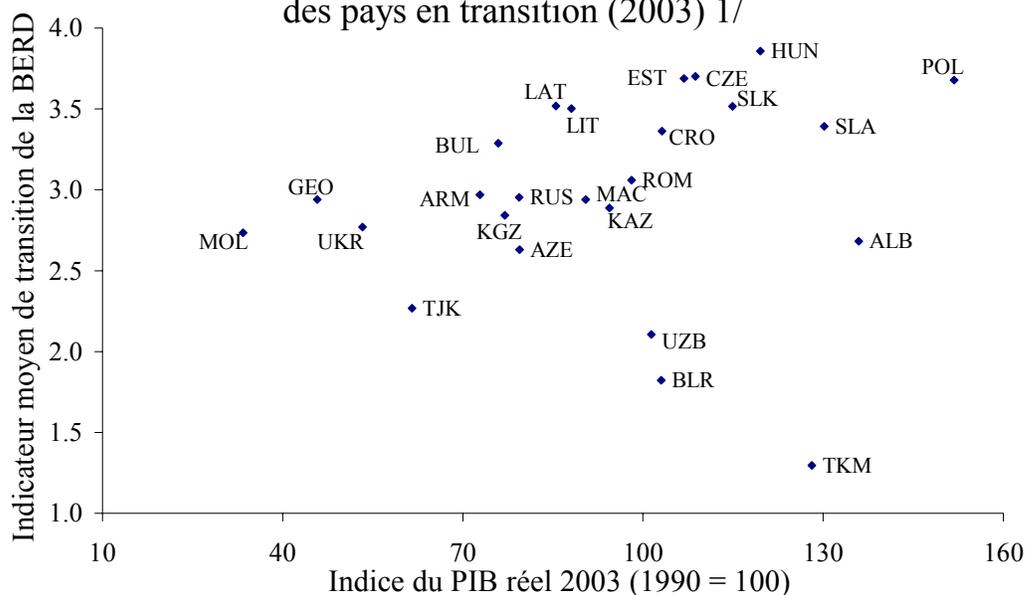
¹ Voir le rapport intitulé «The Equilibrium Real Exchange Rate in a Commodity-Exporting Country: Algeria's Experience», (à paraître).

¹⁶ La question de la compétitivité reste toutefois préoccupante compte tenu de la position dominante du secteur des entreprises publiques et du manque de diversification des exportations.

C. Réformes structurelles

30. **La mission a discuté avec les autorités de l'expérience des autres économies en transition qui donne à penser qu'un taux de croissance économique élevé et durable et la création d'emplois productifs vont de pair avec des réformes structurelles et institutionnelles** (graphique 12). Les autorités ont fait part de leur intention d'intensifier leurs efforts de réformes structurelles et de désengager graduellement l'État de la production active afin d'attirer l'investissement privé, de promouvoir le transfert du savoir-faire et d'améliorer les perspectives de croissance. La mission les a encouragées à poursuivre leurs efforts dans leurs deux domaines prioritaires : réforme du secteur financier et poursuite de la libéralisation du commerce extérieur.

Graphique 12. Indicateurs de transition de la BERD et PIB réel des pays en transition (2003) 1/



Sources : Rapport de la BERD sur la transition et *Perspectives de l'économie mondiale*.

1/ Moyenne de toutes les composantes des indicateurs de transition de la BERD (privatisation, restructuration des entreprises, libéralisation des prix et du marché des changes, politique sur la concurrence, réforme des banques et du marché des valeurs mobilières, et infrastructures).

Réforme du secteur financier

31. **Les services du FMI ont entamé le suivi du Programme d'évaluation du secteur financier de 2003** (encadré 7). Toutefois, ils n'ont pas obtenu les données prudentielles récentes dont ils ont besoin pour évaluer la solidité du système bancaire. Les autorités ont entrepris de donner suite à une partie des recommandations de l'évaluation de la stabilité du système financier, notamment : i) distribution de subventions aux entreprises publiques déficitaires dans le budget 2005 pour remplacer de nouveaux crédits bancaires;

ii) renforcement des contrats-plans conclus avec les banques publiques; iii) poursuite des efforts de modernisation du système de paiement. Les autorités envisagent aussi de privatiser un certain nombre de banques publiques. Toutefois, le contrôle bancaire continue de présenter des lacunes. De plus, les autorités ont récemment semé la confusion quant à leurs véritables intentions en interdisant aux entités publiques de traiter avec les banques privées.

32. **Les autorités se sont montrées ouvertes aux recommandations de la mission concernant le renforcement de l'intermédiation financière.** Les principales mesures seraient les suivantes :

- **Libérer les banques publiques de l'obligation de financer les entreprises publiques déficitaires.** La mission a noté avec satisfaction le remplacement d'une partie des crédits accordés par les banques publiques aux entreprises publiques déficitaires par des subventions de l'État. Ces mesures devraient toutefois s'inscrire dans un plan complet de restructuration des entreprises assorti de directives claires concernant les relations entre les banques publiques et ces entreprises.
- **Accroître la transparence, la gouvernance et la compétitivité du secteur en :**
 - i) exigeant des banques qu'elles ne prêtent qu'à des clients solvables; ii) levant l'interdiction récemment faite aux entités publiques de traiter avec les banques privées; iii) publiant les contrats de performance conclus avec les banques publiques ainsi que les évaluations ex-post.
- **Intensifier sensiblement les efforts de renforcement du contrôle bancaire,** notamment en améliorant les contrôles sur pièces et sur place des grandes banques publiques et en veillant strictement au respect des règles prudentielles. La mission a par ailleurs encouragé les autorités à accroître les capacités de surveillance de la Banque d'Algérie, à accélérer la mise en place du nouveau système d'information pour la communication des données bancaires et à entreprendre une surveillance fondée sur les risques permettant d'assurer des alertes précoces.
- **Élaborer un plan d'action pour la privatisation de plusieurs banques publiques.** La mission a souligné que la vente rapide d'une banque publique à une banque étrangère réputée donnerait l'exemple et contribuerait à contenir les coûts de la restructuration d'autres banques publiques.

Encadré 7. Suivi du PESF

Un audit de la Banque d'Algérie réalisé dans le cadre du PESF de 2003 et portant sur les engagements de montant élevé des cinq plus importantes banques publiques (fondé sur les données de fin 2002) a permis de constater une insuffisance des provisions qui, si elle avait été reconnue, aurait fait passer le coefficient d'endettement des banques publiques de sa valeur officielle de 14,8 % à - 6 %. La Banque d'Algérie a indiqué que ce type d'audit n'avait pas été répété. Aucune mise à jour complète des données prudentielles n'était non plus disponible.

Voici un résumé des suites données à certaines des recommandations issues de l'évaluation de la stabilité du système financier (SM/03/401) :

Recommandations	Actions	Suivi
Privatisation des banques publiques à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> • Vente rapide des deux banques publiques les plus viables. Délai de cinq ans accordé aux autres pour préparer la privatisation. Suspension du processus en cas d'absence d'offre d'achat. • Contrôle plus rigoureux des gestionnaires par les actionnaires. • Financement complet des entreprises publiques et des programmes non viables par le biais de crédits budgétaires; poursuite de la réforme des entreprises publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités envisagent de privatiser un certain nombre de banques publiques, mais aucun détail n'est disponible à ce sujet. • Le Ministère des finances exerce un contrôle plus systématique sur les gestionnaires des banques publiques, qui doivent faire état à chaque trimestre des résultats des contrats de performance en ce qui concerne la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs de rentabilité, de productivité, de qualité du portefeuille de prêts, de recouvrement des prêts, de gestion et de contrôle, etc. Aucune sanction n'a été imposée jusqu'à maintenant, mais certaines banques publiques font état d'un resserrement du crédit et des pratiques de constitution de provisions. • Le budget 2005 prévoit 35 milliards de dinars pour les subventions accordées aux entreprises publiques déficitaires. Les travaux se poursuivent en vue de déterminer les pertes résiduelles au titre du principal et pertes prévisibles au titre des intérêts. Aucune information n'est disponible sur les crédits budgétaires au-delà de 2005 ni sur les plans de restructuration des entreprises.
Amélioration du cadre d'activité des banques afin de réduire les coûts de l'intermédiation	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des normes de comptabilité et d'audit. • Promotion d'un contrôle plus volontariste. • Mise en vigueur stricte des règles de constitution de réserves. • Modernisation du système de paiement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de réforme de la comptabilité lancé en 2002 est parvenu à l'étape finale de préparation. Sa mise en œuvre est prévue pour fin 2007. • Les services de contrôle bancaire recrutent et forment des inspecteurs supplémentaires. Les contrôles sur place ont mis l'accent sur les banques privées intérieures qui représentent 2 % des avoirs du système bancaire. • Aucune information n'est disponible sur les provisions obligatoires et effectives. <p>La réforme du système de paiement se poursuit avec l'assistance de la Banque mondiale; elle devrait être achevée d'ici la fin 2005. Une entreprise a été choisie pour la mise en place du système de règlement brut en temps réel. Les offres pour la réforme du système de paiement au détail ont été dépouillées récemment.</p>
Modulation des cycles de liquidité et de crédit liés aux hydrocarbures qui réduisent la prise de risques par les banques	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des émissions de titres de créance intérieurs pour gérer la liquidité. • Remboursement anticipé de certaines dettes extérieures. <p>Mise sur pied d'une infrastructure juridique pour le marché des pensions de titres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La dette intérieure nette a légèrement augmenté. • La dette extérieure est remboursée à même le FRR. • La conversion des obligations de restructuration en instruments échangeables favorisera les accords de pension.

Libéralisation du commerce extérieur

33. **La mission a salué l'engagement des autorités en faveur de la libéralisation du commerce.** Elle a pris acte de l'intention des autorités de ratifier rapidement l'Accord d'association avec l'UE et des efforts consacrés depuis 2001 à la libéralisation des échanges multilatéraux — par exemple, réforme tarifaire, suppression graduelle du droit additionnel provisoire et élimination des redevances douanières en 2004. La mission a encouragé les autorités à accélérer les négociations en cours en vue de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, et les a exhortées à abolir tous les règlements qui violent les règles de l'OMC.

34. **Il convient de poursuivre l'amélioration de l'administration douanière.** Tout en saluant les améliorations déjà apportées au système de ciblage des inspections, la mission a invité vivement les autorités à renforcer l'administration des douanes et à simplifier les procédures afin d'accélérer le dédouanement et de lutter plus efficacement contre la corruption et la contrebande.

35. **La mission a invité les autorités à renforcer la coopération régionale.** Elle a rappelé que l'intégration régionale peut servir à étayer la politique de libéralisation multilatérale et s'est dite prête à organiser une assistance technique à cette fin. Les autorités ont bien accueilli l'offre du FMI d'organiser au printemps 2005 un séminaire régional sur la promotion du commerce dans la région du Maghreb.

Autres réformes structurelles

36. **Parallèlement au resserrement de la discipline financière des entreprises publiques, la mission a invité les autorités à poursuivre leurs efforts pour désengager l'État du secteur productif.** Elle a fait valoir que le fait d'insister pour le maintien des emplois et du niveau d'activité pouvait faire obstacle au programme de privatisation. La mission a proposé de remplacer ces contraintes par des dispositifs de protection sociale. Pour accélérer la création d'emplois dans le secteur formel, la mission a recommandé de réduire les coûts non salariaux de la main-d'œuvre.

37. S'agissant du **régime de change**, la mission a évoqué la possibilité que l'écart important observé entre le taux de change officiel et le taux pratiqué sur le marché parallèle illégal soit lié à des problèmes de convertibilité aux fins des transactions courantes, notamment en ce qui a trait à la conversion de dinars en devises aux fins des voyages et des paiements relatifs aux transactions invisibles. Les autorités ont répondu que l'écart en question reflète principalement l'importance des importations sauvages et de l'évasion fiscale, et que les limites concernant les allocations de devises pour les voyages ne sont qu'indicatives. La mission s'est félicitée de l'intérêt manifesté par les autorités pour l'assistance technique du FMI qui leur permettrait d'assurer la pleine convertibilité de la monnaie aux fins des transactions internationales courantes et de développer le marché des changes algérien.

38. **L'amélioration de la gestion des affaires publiques est une condition essentielle à l'amélioration du climat des affaires.** L'Algérie a fait des progrès en cette matière : la Banque d'Algérie publie son rapport annuel complet ainsi que la totalité des lois et des règlements bancaires, et le Ministère des finances publie le budget et les projets de lois sur les crédits budgétaires, ainsi que des rapports sur l'évolution de la situation économique. S'agissant de l'avenir, la mission a recommandé i) la divulgation des documents de l'État et l'adoption d'une loi à cette fin; ii) la conduite d'audits des entreprises publiques conformes aux normes internationales et la publication des résultats; iii) l'adoption d'un code de conduite des agents de la fonction publique et le renforcement des règles de divulgation des données financières par les représentants de l'État.

39. **Les autorités ont accepté de façon générale les recommandations de la mission RONC de finances publiques et ont commencé à les mettre en œuvre.** Elles s'emploient en particulier à préparer un projet de loi organique sur les finances publiques afin d'améliorer les procédures budgétaires et la transparence des finances publiques. La mission a encouragé les autorités à poursuivre la mise en œuvre des autres recommandations de la mission RONC (encadré 8).

Encadré 8. RONC de finances publiques

Même si l'Algérie a procédé à certaines réformes au cours des quelques dernières années, la mission de 2004 chargée d'élaborer un RONC dans le domaine des finances publiques a constaté que le pays ne respecte les normes du code de transparence des finances publiques que dans un nombre limité de domaines. La plupart des données budgétaires disponibles ne concernent que l'administration centrale. Les méthodes de mesure des activités quasi-budgétaires des banques publiques et des entreprises publiques restent imprécises. Le cadre juridique régissant la préparation et l'exécution du budget ainsi que la comptabilité et les audits publics n'est pas toujours respecté. Enfin, les informations diffusées concernant les opérations budgétaires et l'état des finances publiques sont limitées. Le projet de RONC de finances publiques recommande notamment :

- **l'amélioration des informations communiquées au Parlement et au public**, en particulier par le biais de la loi de finances annuelle et grâce à une diffusion plus large des données budgétaires existantes;
- **la clarification des rôles respectifs des divers intervenants du secteur public** grâce à l'adoption d'une loi organique sur les finances publiques, à l'imposition de limites concernant l'utilisation des comptes spéciaux du Trésor, au remplacement des activités quasi-budgétaires des entités publiques par un soutien budgétaire direct, et à la réforme du financement des administrations locales.
- **le renforcement de la gestion budgétaire** grâce à la modernisation de la nomenclature budgétaire et du cadre comptable, au renforcement du système d'audit et à la mise en place d'un cadre des dépenses à moyen terme.

IV. AUTRES QUESTIONS

40. **La mission a félicité les autorités pour leur gestion active de la dette et de leur intention de procéder à des rachats anticipés auprès du FMI.** Elle les a encouragées à tirer parti de la situation financière avantageuse de l'Algérie pour faire preuve de détermination en remboursant les dettes coûteuses avant leur échéance et en poursuivant la résolution du problème de la dette envers la Russie. Les autorités envisagent par ailleurs de suivre la recommandation de la mission et de demander officiellement aux agences de notation une notation du risque souverain de l'Algérie.

41. **Les autorités ont accepté en principe de participer à l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).** Elles ont toutefois fait valoir que la dette de l'Algérie est en majeure partie remboursable en nature et qu'elle ne se prêterait donc pas à des mesures de restructuration. Elles ont en outre rappelé que la dette due à l'Algérie n'a pas été remboursée en dépit de la clause de traitement comparable des créanciers.

42. **La mission a pris acte des efforts déployés par l'Office national de statistique** pour améliorer les statistiques de comptabilité nationale et procéder au changement de la base de l'indice des prix à la consommation prévu pour fin 2004. Elle s'est toutefois montrée déçue de l'absence de données prudentielles sur le secteur financier, et a exhorté les autorités à entreprendre la préparation de telles données. Elle a en outre recommandé que l'Algérie poursuive la modernisation de son système de production de statistiques économiques et financières en s'inspirant du système général de diffusion des données (SGDD) avant de souscrire, comme elle en a manifesté l'intention, à la NSDD.

43. **La mission a invité les autorités à poursuivre leur lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme.** Les autorités ont mis sur pied une Cellule de renseignements financiers et ont soumis au Parlement un projet de loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

44. **Au cours des trois dernières années, l'Algérie a réussi à stimuler la croissance économique tout en maintenant l'inflation à un faible niveau, mais la mise en place d'une économie de marché n'a progressé que lentement.** La croissance a surtout été attribuable à l'évolution favorable du secteur des hydrocarbures, à la politique budgétaire expansionniste et au rétablissement de l'agriculture. Le taux de chômage, qui avait atteint un sommet en 2000, a diminué graduellement, mais il reste élevé. La gestion monétaire, évoluant dans un contexte caractérisé par des excédents extérieurs importants et par un système bancaire très liquide, a jusqu'à maintenant réussi à contenir l'inflation. Les efforts de libéralisation du commerce extérieur ont continué à porter leurs fruits, mais les autres réformes structurelles ont marqué le pas.

45. **Au cours de la période à venir, les autorités devront surtout s'employer à :**
i) promouvoir une croissance rapide et durable et réduire sensiblement le taux de chômage; et ii) gérer adéquatement les ressources en hydrocarbures. Pour relever le

premier de ces défis, il sera nécessaire de créer un environnement propice à l'investissement privé : une condition essentielle à la diversification de l'économie et à la création d'emplois productifs. Les importantes recettes qui proviendront du secteur des hydrocarbures permettront à l'État de consacrer des sommes importantes au soutien des activités du secteur privé. Il importe par ailleurs en même temps de réduire la vulnérabilité des finances publiques aux fluctuations des cours du pétrole et d'assurer une coordination étroite des politiques budgétaire et monétaire afin de maintenir la stabilité macroéconomique.

46. **Les réformes économiques décrites dans le budget 2005 et le programme économique des cinq prochaines années vont dans la bonne direction.** Une stabilité politique accrue et une situation financière solide offrent à l'Algérie une excellente occasion d'entreprendre ces réformes sans délai.

47. **Le rééquilibrage budgétaire envisagé dans le budget 2005 est approprié, compte tenu de l'orientation fortement expansionniste suivie au cours des années antérieures.** La maîtrise des dépenses en 2005 est un des moyens qui permettront de réduire la vulnérabilité des finances publiques. Entre-temps, les ressources financières consacrées par l'État aux infrastructures et aux secteurs sociaux restent importantes. Compte tenu de la réduction sensible des droits de douane actuellement en cours, il est crucial de réduire radicalement les exonérations fiscales afin d'élargir l'assiette fiscale et d'éliminer les distorsions.

48. **L'orientation budgétaire à moyen terme présentée dans le budget 2005 permettrait de réduire graduellement le déficit primaire hors hydrocarbures à un niveau viable, mais les ajustements envisagés au chapitre des dépenses ne seront pas faciles à effectuer.** Étant donné la baisse projetée des cours du pétrole à partir de 2006, ces mesures de rééquilibrage budgétaire sont appropriées. Il importera par ailleurs en même temps de renforcer le dispositif de protection sociale afin d'atténuer les coûts sociaux des réformes structurelles envisagées. Les services du FMI considèrent que la maîtrise des dépenses publiques passe par le contrôle strict de la masse salariale et la sélection judicieuse des projets d'investissement. Les hausses réelles de salaires dans le secteur public ne devraient pas dépasser l'augmentation de la productivité dans le secteur hors hydrocarbures, et la masse salariale devrait être maîtrisée par une réduction des effectifs pléthoriques de la fonction publique. Pour mettre en place un programme d'investissements publics de haute qualité, les services du FMI recommandent que l'État, en collaboration avec la Banque mondiale, entreprenne une évaluation des dépenses publiques.

49. **Les services du FMI encouragent les autorités à établir un cadre à long terme pour la gestion budgétaire des recettes-hydrocarbures** qui permettra d'en assurer une utilisation viable. Ils recommandent également de transformer l'actuel Fonds de régulation des recettes en un compte d'épargne/financement pleinement intégré au budget.

50. **Le rééquilibrage prévu du budget permettra d'atténuer la charge que font peser sur la politique monétaire les efforts de maîtrise de l'inflation.** Néanmoins, il convient de surveiller de près l'évolution de la situation monétaire puisque l'excédent important de

liquidités du système bancaire risque toujours de donner lieu à des pressions inflationnistes et à des prêts improductifs. En conséquence, les services du FMI recommandent qu'une partie des liquidités de la Sonatrach soit déposée directement à la Banque d'Algérie, et ils soulignent la nécessité pour la banque centrale d'éponger complètement toute liquidité excédentaire.

51. **La politique de change de la Banque d'Algérie s'est avérée favorable à l'économie et on n'observe à l'heure actuelle aucun signe de désalignement.** Les services du FMI encouragent les autorités à continuer à appliquer avec souplesse le régime de flottement dirigé.

52. **Les réformes structurelles favorables à l'économie de marché doivent être mises en œuvre avec détermination.** La réforme du secteur bancaire constitue une priorité à cet égard. Les services du FMI soulignent la nécessité d'intensifier les efforts visant à consolider les relations financières entre les banques publiques et les entreprises publiques et à renforcer sensiblement le contrôle bancaire. Il est essentiel de transférer le contrôle de plusieurs des banques publiques à des banques étrangères réputées afin de profiter du savoir-faire de ces dernières. La libéralisation en cours du commerce extérieur est une étape essentielle de l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale. Les services du FMI encouragent les autorités à intensifier leurs efforts pour moderniser les plate-formes douanières et à promouvoir en même temps une plus grande coopération régionale. Ils invitent également les autorités à mettre en œuvre un programme plus ambitieux de privatisation et à réduire encore les charges sociales afin de contribuer à la création d'emplois dans le secteur formel.

53. **Les services du FMI se félicitent de l'intérêt manifesté par les autorités pour une assistance technique qui leur permettrait d'assurer la libre convertibilité aux fins des transactions internationales courantes et de développer le marché des changes.**

54. **Les services du FMI recommandent que les autorités fassent preuve de plus de détermination dans le remboursement anticipé de la dette extérieure.** Ils les encouragent à poursuivre leurs discussions avec la Russie pour régler les questions liées à la dette bilatérale envers ce pays. Ils encouragent enfin l'Algérie à envisager de participer pleinement à l'initiative renforcée en faveur des PPTE.

55. **L'Algérie a réalisé certains progrès dans l'amélioration de la transparence, mais il lui reste à se pencher résolument sur les moyens de remédier aux problèmes de gouvernance.** Il faut poursuivre les efforts pour publier les documents de l'État, entreprendre les audits financiers des entreprises publiques et en publier les résultats, insister sur la divulgation des états financiers par les représentants de l'État et mettre en œuvre les recommandations du RONC de finances publiques qui sera publié prochainement. L'Algérie publie depuis 2000 les rapports des services du FMI pour les consultations au titre de l'article IV.

56. **Les services du FMI saluent les efforts consacrés à l'amélioration de la base statistique.** La communication des données au FMI est dans l'ensemble suffisante pour

assurer une surveillance utile, mais les autorités doivent améliorer leur système de communication des données sur le secteur bancaire qui est inadéquat. Les services du FMI recommandent que l'Algérie participe au SGDD avant de souscrire à la NSDD.

57. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie aient lieu selon le cycle normal de douze mois.

Tableau 1. Algérie : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–09

	2001	2002	Est.		Projections				
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
(Variations annuelles en pourcentage)									
Revenu national et prix									
PIB en prix constants 1/	2.6	4.0	6.9	5.5	4.3	4.6	6.2	3.2	3.9
Secteur des hydrocarbures	-1.6	3.7	8.8	6.4	4.4	5.3	9.8	1.2	2.9
Autres secteurs	5.5	4.2	5.9	5.0	4.3	4.2	4.3	4.4	4.5
Déflateur du PIB	0.8	1.0	8.1	9.4	9.7	-1.3	0.2	1.6	1.8
Hydrocarbures	-9.2	-2.4	17.1	17.3	16.4	-8.5	-5.3	-1.5	-1.4
Hors hydrocarbures	6.8	2.7	3.6	4.8	5.3	3.8	3.5	3.5	3.5
Indice des prix à la consommation (moyenne)	4.2	1.4	2.6	4.0	3.7	3.5	3.5	3.5	3.5
Indice des prix à la consommation (fin de période)	7.5	-1.5	4.0	3.6	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5
Secteur extérieur 2/									
Exportations, f. à b.	-11.8	-2.0	30.7	36.1	20.1	-4.7	2.5	-1.5	0.1
Hydrocarbures	-12.0	-2.3	32.5	35.3	20.5	-5.0	2.5	-1.7	0.0
Hors hydrocarbures	-5.1	7.1	-21.7	79.3	5.4	5.4	5.4	5.3	5.3
Importations, f. à b.	1.5	26.7	10.9	32.1	8.8	7.6	7.9	8.3	8.6
Termes de l'échange	-7.8	-8.8	9.8	13.7	17.5	-8.1	-6.7	-3.7	-3.9
Taux de change effectif nominal 3/	1.6	-6.9	-10.9	0.3
Taux de change effectif réel 3/	2.9	-7.8	-10.7	1.6
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets	68.9	33.9	33.4	28.9	33.5
Crédit intérieur 4/	-1.1	8.0	-1.4	-7.2	-10.8
Crédit à l'Etat (net) 4/ 5/	-5.3	0.4	-5.3	-9.7	-13.6
Crédit à l'économie 5/	8.5	17.5	8.9	6.0	7.4
Monnaie et quasi-monnaie	22.2	17.4	15.6	15.8	14.3
V. de circ. de la monnaie au sens large (PIB/M2)	1.7	1.5	1.5	1.5	1.5
Ratio de liquidité (M2/PIB hors hydrocarbures)	88.5	97.1	102.3	107.6	112.0
Ratio de liquidité (M2/PIB)	58.4	65.2	65.3	65.5	65.4
(En pourcentage du PIB)									
Solde épargne/investissements	12.9	7.8	13.3	15.4	16.3	14.1	13.3	11.0	9.1
Epargne nationale	39.9	38.3	42.9	45.2	46.0	43.7	42.7	40.5	38.4
Secteur public	11.8	10.4	15.9	17.0	19.7	18.2	18.4	17.9	17.6
Secteur privé	28.0	27.9	27.0	28.1	26.3	25.5	24.3	22.6	20.7
Investissements	27.0	30.5	29.6	29.7	29.7	29.6	29.5	29.4	29.3
Secteur public	8.4	10.2	10.8	11.8	11.0	10.7	10.2	9.8	9.3
Secteur privé	18.6	20.4	18.8	18.0	18.7	18.8	19.3	19.6	20.0
Finances publiques									
Solde budgétaire global (déficit-)	3.4	0.2	5.1	5.3	8.6	7.5	8.2	8.1	8.4
Recettes et dons	34.9	36.0	38.2	37.1	37.3	35.6	35.1	34.1	33.3
Hydrocarbures 6/	23.6	22.6	26.2	26.4	27.6	25.8	25.2	23.9	22.9
Hors hydrocarbures	10.9	13.4	11.9	10.6	9.8	9.8	10.0	10.2	10.4
Dons	0.4	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales 7/	31.5	35.8	33.1	31.8	28.7	28.1	26.9	26.0	25.0
Dépenses courantes	22.7	24.6	23.3	19.9	17.7	17.4	16.7	16.2	15.7
Dépenses d'équipement	8.4	10.2	10.8	11.8	11.0	10.7	10.2	9.8	9.3
Autres 7/	0.3	0.9	-1.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	-0.8	1.4	-3.5	-3.9	-7.7	-6.6	-7.3	-7.4	-7.8
Financement extérieur	-2.6	-1.7	-1.6	-1.4	-1.0	-0.9	-0.9	-0.7	-0.6
(En pourcentage du PIB hors hydrocarbures)									
Finances publiques									
Recettes provenant des hydrocarbures	35.8	33.7	41.1	43.4	47.2	42.1	40.5	37.4	35.1
Recettes hors hydrocarbures	16.5	19.9	18.7	17.4	16.7	16.1	16.1	16.0	15.9
Dépenses totales 7/	47.7	53.2	51.9	52.2	49.1	46.0	43.4	40.7	38.2
Dépenses courantes	34.4	36.7	36.5	32.6	30.2	28.4	26.9	25.4	24.0
Dépenses d'équipement	12.8	15.1	16.9	19.3	18.9	17.6	16.4	15.3	14.2
Autres 7/	0.5	1.4	-1.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire hors hydrocarbures	-25.4	-28.7	-29.5	-31.8	-30.4	-28.2	-25.7	-23.4	-21.2
Solde hors hydrocarbures	-30.6	-33.3	-33.1	-34.8	-32.4	-29.9	-27.3	-24.7	-22.3

Tableau 1. Algérie : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–09 (fin)

	2001	2002	Est.	Projections					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
(Milliards de dollars EU)									
Secteur extérieur									
Exportations, f. à b.	19.1	18.7	24.5	33.3	40.0	38.1	39.1	38.5	38.5
Hydrocarbures	18.5	18.1	24.0	32.5	39.1	37.2	38.1	37.4	37.4
Hors hydrocarbures	0.6	0.6	0.5	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1
Importations, f. à b.	9.5	12.0	13.3	17.6	19.2	20.6	22.2	24.1	26.2
Paiements d'intérêts	1.5	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9	0.8	0.7	0.6
Solde des transactions courantes (déficit -)	7.1	4.4	8.8	12.7	15.2	13.5	13.3	11.4	9.8
Idem (en % du PIB)	12.9	7.8	13.3	15.4	16.3	14.1	13.3	11.0	9.1
Solde global (déficit -)	6.2	3.6	7.5	9.7	13.3	12.0	11.2	9.2	7.4
Réserves officielles brutes (fin de période)	18.0	23.1	32.9	42.3	55.4	67.1	78.3	87.5	94.9
Idem, en mois d'import. de biens et de services	18.1	19.1	24.3	23.7	28.5	32.2	34.8	36.0	36.0
Dettes extérieures	22.6	22.6	23.2	20.4	18.8	16.9	14.7	12.3	9.8
Dettes extérieures (en pourcentage du PIB)	41.1	40.5	34.9	24.7	20.1	17.8	14.8	11.9	9.1
Service de la dette extérieure (en % des export.)	22.8	22.6	17.9	16.1	11.1	12.5	13.1	14.0	14.3
Pour mémoire :									
PIB (prix courants)	4,242	4,455	5,146	5,939	6,795	7,014	7,464	7,831	8,278
PIBHH (prix courants)	2,798	2,993	3,283	3,614	3,970	4,292	4,633	5,006	5,414
PIB (prix courants, en milliards de \$ EU)	54.9	55.9	66.5	82.5	93.5	95.2	99.9	103.3	107.6
PIB par habitant (en \$ EU)	1,779	1,783	2,088	2,553	2,851	2,859	2,955	3,011	3,091
Population (en millions)	30.9	31.4	31.8
Taux de chômage (en pourcentage)	27.3	25.5	23.7
Valeur unit. des export. de pétrole brut (\$EU/baril)	24.8	25.2	29.0	39.1	42.7	38.2	36.0	35.0	34.0
Production de pétrole brut (millions de barils/j)	0.4	0.5	0.7	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1
Dettes publiques brutes (en pourcentage du PIB)	56.7	54.5	44.8	37.5	31.0	28.2	24.6	21.5	18.2
<i>Dont</i> : intérieure	23.6	22.0	19.1	17.3	15.0	14.4	13.5	12.7	12.0
extérieure	33.1	32.5	25.7	20.2	16.0	13.8	11.2	8.7	6.2
Taux de change (DA/\$EU) (fin de période) 8/	77.8	79.7	72.6	73.0
Taux de change (DA/\$EU) (moyenne) 8/	77.2	79.7	77.4	72.0

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Prix constants de 2001 à partir de 2004.

2/ En dollars EU.

3/ Variations moyennes annuelles de l'indice de l'INS, pondéré par le total des échanges commerciaux; une baisse de l'indice indique une dépréciation de la monnaie. Pour 2004, à compter du mois d'août.

4/ En pourcentage de la masse monétaire en début de période.

5/ Compte tenu de l'impact du programme de restructuration financière de 2001–02 prévoyant l'échange de dettes des entreprises publiques envers les banques contre des obligations de l'État.

6/ Y compris les dividendes versés par la Sonatrach.

7/ Y compris les comptes spéciaux et les prêts nets.

8/ Pour 2004, à compter d'octobre.

Tableau 2. Algérie : Balance des paiements, 2001–09

(En milliards de dollars EU; sauf indication contraire)

	2001	2002	Est.	Projections					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Transactions courantes	7.06	4.36	8.84	12.73	15.21	13.47	13.26	11.38	9.75
Balance commerciale	9.61	6.70	11.14	15.70	20.83	17.48	16.82	14.39	12.36
Exportations, f. à b.	19.09	18.71	24.46	33.30	39.99	38.09	39.07	38.49	38.53
Hydrocarbures	18.53	18.11	23.99	32.46	39.10	37.16	38.08	37.45	37.43
Autres exportations	0.56	0.60	0.47	0.84	0.89	0.94	0.99	1.04	1.09
Importations, f. à b.	-9.48	-12.01	-13.32	-17.60	-19.15	-20.61	-22.24	-24.09	-26.17
Services et revenus (net)	-3.22	-3.41	-4.05	-5.14	-7.86	-6.32	-5.93	-5.46	-5.13
Services (net)	-1.53	-1.18	-1.35	-1.94	-2.18	-2.38	-2.61	-2.88	-3.20
Crédit	0.91	1.30	1.57	1.87	1.95	2.03	2.12	2.21	2.31
Débit	-2.44	-2.48	-2.92	-3.81	-4.13	-4.42	-4.73	-5.09	-5.50
Revenus (net)	-1.69	-2.23	-2.70	-3.20	-5.68	-3.93	-3.33	-2.58	-1.93
Crédit	0.85	0.68	0.76	0.92	1.70	2.84	3.71	4.42	4.94
Débit	-2.54	-2.91	-3.46	-4.12	-7.38	-6.78	-7.04	-7.01	-6.87
<i>Dont</i> : paiements d'intérêts	-1.52	-1.31	-1.18	-1.12	-1.01	-0.92	-0.81	-0.69	-0.57
Autres	-1.02	-1.60	-2.28	-3.00	-6.37	-5.86	-6.22	-6.31	-6.31
Transferts (net)	0.67	1.07	1.75	2.16	2.23	2.30	2.37	2.45	2.52
Compte de capital	-0.87	-0.71	-1.37	-3.04	-1.94	-1.50	-2.04	-2.18	-2.33
Capitaux à moyen et à long terme	-0.81	-0.35	-0.76	-1.98	-1.00	-1.23	-1.49	-1.72	-1.76
Investissements directs (net)	1.18	0.97	0.62	0.39	0.42	0.50	0.64	0.73	0.78
Prêts (net)	-1.99	-1.32	-1.38	-2.37	-1.42	-1.74	-2.14	-2.45	-2.53
Tirages	0.91	1.60	1.65	1.80	1.98	2.15	2.34	2.54	2.76
Amortissement	-2.90	-2.92	-3.03	-4.17	-3.40	-3.89	-4.47	-4.99	-5.29
Capitaux à court terme et erreurs et omiss.	-0.06	-0.36	-0.61	-1.06	-0.94	-0.27	-0.55	-0.46	-0.57
<i>Dont</i> : capitaux à court terme	0.26	-0.30	-0.20	-0.71	-0.55	0.16	-0.08	0.05	0.00
Solde global	6.19	3.65	7.47	9.69	13.27	11.97	11.22	9.20	7.43
Financement	-6.19	-3.65	-7.47	-9.69	-13.27	-11.97	-11.22	-9.20	-7.43
Var. des réserves officielles (augment. -)	-6.05	-3.39	-7.03	-9.33	-13.00	-11.77	-11.10	-9.16	-7.43
Rachats au FMI	-0.14	-0.30	-0.44	-0.37	-0.26	-0.19	-0.12	-0.03	0.00
Pour mémoire :									
Solde extérieur courant (en % du PIB)	12.9	7.8	13.3	15.4	16.3	14.1	13.3	11.0	9.1
Prix du pétrole brut algérien (\$EU/baril)	24.8	25.2	29.0	39.1	42.7	38.2	36.0	35.0	34.0
Réserves officielles brutes (milliards de \$EU)	18.0	23.1	32.9	42.3	55.4	67.1	78.3	87.5	94.9
En mois d'importations	18.1	19.1	24.3	23.7	28.5	32.2	34.8	36.0	36.0
Dette extérieure brute (milliards de \$EU) 1/	22.6	22.6	23.2	20.4	18.8	16.9	14.7	12.3	9.8
Ratio dette extérieure/exportations (en %)	112.8	113.2	89.1	58.0	44.8	42.2	35.8	30.2	23.9
Ratio dette extérieure/PIB (en %)	41.1	40.5	34.9	24.7	20.1	17.8	14.8	11.9	9.1
Service de la dette (milliards de \$EU)	4.6	4.5	4.7	5.7	4.7	5.0	5.4	5.7	5.9
Service de la dette/exportations (en %)	22.8	22.6	17.9	16.1	11.1	12.5	13.1	14.0	14.3
Paiements d'intérêts/exportations (en %)	7.6	6.5	4.5	3.2	2.4	2.3	2.0	1.7	1.4
PIB (milliards de \$EU)	54.9	55.9	66.5	82.5	93.5	95.2	99.9	103.3	107.6

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris la dette à court terme pour 2001–02 et la dette envers la Russie.

Tableau 3. Algérie : Résumé des opérations de l'administration centrale, 2001-09 1/

	2001	2002	Est.	Projections					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
(Milliards de dinars algériens)									
Recettes budgétaires et dons	1,479	1,603	1,967	2,201	2,537	2,498	2,622	2,672	2,759
Recettes du secteur des hydrocarb. 2/	1,001	1,008	1,350	1,569	1,874	1,809	1,877	1,873	1,899
Recettes hors hydrocarbures	462	595	614	628	663	689	745	799	860
Recettes fiscales	398	483	520	558	598	621	675	726	785
Impôts sur les revenus et les béné	98	112	126	136	150	162	175	189	204
Taxes sur les biens et services	179	223	231	266	288	311	337	366	398
Droits de douane	104	128	143	135	137	125	137	143	152
Droits d'enregistr. et de timbre	17	19	19	21	23	24	26	28	31
Recettes non fiscales	64	112	94	70	65	68	70	72	75
Dons	16	0	3	4	0	0	0	0	0
Dépenses totales	1,321	1,551	1,753	1,878	1,950	1,973	2,009	2,037	2,067
Dépenses courantes	964	1,098	1,199	1,179	1,200	1,219	1,248	1,270	1,299
Dépenses en personnel	324	346	380	448	461	477	492	509	527
Pensions des Moudjahidines	54	74	62	70	73	72	70	69	68
Matériel et fournitures	46	69	59	73	77	80	83	85	88
Transferts courants	391	472	580	480	509	516	527	542	558
Paiements d'intérêts	148	137	118	108	81	75	76	64	57
Dépenses en capital	357	453	554	698	750	754	761	767	769
Solde budgétaire	158	53	214	323	587	524	613	635	692
Solde des comptes spéciaux	-20	-11	82	0	0	0	0	0	0
Prêts nets du Trésor	-7	31	33	11	0	0	0	0	0
Solde primaire hors hydrocarbures	-709	-860	-969	-1148	-1206	-1209	-1188	-1174	-1150
Solde primaire	292	148	381	421	668	600	689	699	749
Solde hors hydrocarbures	-857	-997	-1,087	-1,256	-1,287	-1,284	-1,264	-1,238	-1,207
Solde global	144	10	263	313	587	524	613	635	692
Financement	-144	-10	-263	-313	-587	-524	-613	-635	-692
Bancaire 3/	-145	16	-220	-326	-528	-467	-543	-579	-646
Non bancaire 4/	112	49	38	95	7	7	0	0	0
Extérieur	-111	-75	-81	-81	-67	-65	-70	-56	-46
(En pourcentage du PIB)									
Recettes totales	34.9	36.0	38.2	37.1	37.3	35.6	35.1	34.1	33.3
Hydrocarbures	23.6	22.6	26.2	26.4	27.6	25.8	25.2	23.9	22.9
Hors hydrocarbures	10.9	13.4	11.9	10.6	9.8	9.8	10.0	10.2	10.4
Dont : recettes fiscales	9.4	10.8	10.1	9.4	8.8	8.9	9.0	9.3	9.5
Dépenses totales	31.1	34.8	34.1	31.6	28.7	28.1	26.9	26.0	25.0
Dépenses courantes	22.7	24.6	23.3	19.9	17.7	17.4	16.7	16.2	15.7
Dépenses en capital	8.4	10.2	10.8	11.8	11.0	10.7	10.2	9.8	9.3
Solde primaire	6.9	3.3	7.4	7.1	9.8	8.6	9.2	8.9	9.0
Solde global	3.4	0.2	5.1	5.3	8.6	7.5	8.2	8.1	8.4

Tableau 3. Algérie : Résumé des opérations de l'administration centrale, 2001–09 (fin)

	2001	2002	Est.	Projections					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
(En pourcentage du PIB hors hydrocarbures)									
Recettes tirées des hydrocarbures	35.8	33.7	41.1	43.4	47.2	42.1	40.5	37.4	35.1
Recettes hors hydrocarbures	16.5	19.9	18.7	17.4	16.7	16.1	16.1	16.0	15.9
<i>Dont</i> : recettes fiscales	14.2	16.1	15.8	15.4	15.1	14.5	14.6	14.5	14.5
Dépenses totales	47.2	51.8	53.4	52.0	49.1	46.0	43.4	40.7	38.2
Dépenses courantes	34.4	36.7	36.5	32.6	30.2	28.4	26.9	25.4	24.0
Dépenses en capital	12.8	15.1	16.9	19.3	18.9	17.6	16.4	15.3	14.2
Solde primaire hors hydrocarbures	-25.4	-28.7	-29.5	-31.8	-30.4	-28.2	-25.7	-23.4	-21.2
Solde global hors hydrocarbures	-30.6	-33.3	-33.1	-34.8	-32.4	-29.9	-27.3	-24.7	-22.3
Pour mémoire :									
Dette publique brute (en % du PIB)	56.7	54.5	44.8	37.5	31.0	28.2	24.6	21.5	18.2
<i>Dont</i> : intérieure	23.6	22.0	19.1	17.3	15.0	14.4	13.5	12.7	12.0
extérieure	33.1	32.5	25.7	20.2	16.0	13.8	11.2	8.7	6.2
Dette publique brute, y compris déficits quasi-budgétaires cumulés (en % du PIB) 5/	58.7	57.5	48.6	43.7	37.2	35.0	31.9	29.2	26.5

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Sur base encaissements-décaissements. Y compris comptes spéciaux.

2/ Y compris les dividendes versés par la Sonatrach.

3/ À compter de 2002, la CNEP est incluse.

4/ Y compris le produit des privatisations.

5/ Le déficit quasi-budgétaire comprend les pertes des entreprises publiques, nettes des subventions de l'État.

Tableau 4. Algérie : situation monétaire, 2001–05

	2001	2002	Est.	Projections	
			2003	2004	2005
(En milliards de dinars algériens; fin de période)					
Avoirs extérieurs nets	1,310.7	1,755.7	2,342.7	3,018.6	4,031.1
<i>Dont</i> : Banque d'Algérie	1,313.6	1,742.7	2,325.9	3,008.8	4,021.2
Avoirs intérieurs nets	1,164.5	1,150.1	1,015.2	869.7	415.1
Crédit intérieur	1,648.2	1,845.5	1,803.6	1,561.2	1,140.6
Crédit à l'État (net) 1/	569.7	578.7	423.4	97.6	-430.4
Crédit à l'économie 1/	1,078.4	1,266.8	1,380.2	1,463.6	1,571.0
<i>Dont</i> : secteur privé	337.6	550.2	587.8
Autres postes (net) 2/	-483.7	-695.4	-788.4	-691.5	-725.6
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	2,475.2	2,905.8	3,357.9	3,888.4	4,446.2
Monnaie	1,238.5	1,416.3	1,630.4	2,058.5	2,344.9
Quasi-monnaie	1,236.7	1,489.5	1,727.5	1,829.9	2,101.3
(Variation en pourcentage sur 12 mois)					
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	22.2	17.4	15.6	15.8	14.3
<i>Dont</i> : monnaie	18.2	14.4	15.1	26.3	13.9
Crédit à l'économie	8.5	17.5	8.9	6.0	7.3
(Variation en pourcentage de la masse monétaire en début de période)					
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	22.2	17.4	15.6	15.8	14.3
Avoirs extérieurs nets	26.4	18.0	20.2	20.1	26.0
Avoirs intérieurs nets	-4.2	-0.6	-4.6	-4.3	-11.7
Crédit intérieur	-1.1	8.0	-1.4	-7.2	-10.8
Crédit net à l'État	-5.3	0.4	-5.3	-9.7	-13.6
Crédit à l'économie	4.2	7.6	3.9	2.5	2.8
Pour mémoire :					
Ratio de liquidité (M2 f.d.p./PIB)	58.4	65.2	65.3	65.5	65.4
Ratio de liquidité (M2 f.d.p./PIBHH)	88.5	97.1	102.3	107.6	112.0
Réserves/dépôts bancaires	11.1	9.7	15.5	16.7	15.9
Monnaie hors banques/dépôts	32.3	31.6	32.5	32.4	32.3
Crédit net à l'État/PIB	13.4	13.0	8.2	1.6	-6.3
Crédit à l'économie/PIB	25.4	28.4	26.8	24.6	23.1
Crédit à l'économie/PIBHH	38.5	42.3	42.0	40.5	39.6
Crédit au secteur privé/PIBHH	12.1	18.4	17.9

Sources : Banque d'Algérie; estimations et projections des services du FMI.

1/ Compte tenu de l'impact des programmes de restructuration bancaire. La conversion des créances bancaires sur les entreprises publiques en créances bancaires sur l'État donne lieu, toutes choses étant égales par ailleurs, à une diminution du crédit à l'économie et à une augmentation équivalente du crédit à l'État. L'ajustement s'établit à environ 216 milliards de dinars en 2000, à 311,6 milliards de dinars en 2001 et à 297 milliards de dinars en 2002. Les apports de nouveaux crédits à l'économie en 2003 (17,5 % de la croissance annuelle) sont supérieurs à la différence entre les encours pour 2002 et pour 2003, du fait de la liquidation de deux banques privées.

2/ Y compris le produit du rééchelonnement de la dette bloqué dans des comptes spéciaux à la Banque d'Algérie.

Tableau 5. Algérie : bilan sommaire de la Banque d'Algérie, 2001–05
(En milliards de dinars algériens; fin de période)

	2001	2002	Est.	Projections	
			2003	2004	2005
Avoirs extérieurs nets	1,313.6	1,742.7	2,325.9	3,008.8	4,021.2
Avoirs	1,445.9	1,868.5	2,419.7	3,071.2	4,051.5
Engagements	132.3	125.8	93.7	62.5	30.3
Avoirs intérieurs nets	-535.7	-766.4	-923.7	-1,188.1	-1,750.1
Crédit à l'État (net)	-276.3	-304.8	-464.1	-762.1	-1,290.1
Créances sur l'État	144.7	133.8	142.0	134.7	127.4
Dépôts de l'État	421.0	438.5	606.1	896.8	1,417.5
Crédit aux banques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres crédits	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7
Autres postes (net)	-260.2	-462.4	-460.3	-426.6	-460.7
Adjudications de dépôts	0.0	129.7	250.0	449.1	724.2
Monnaie centrale	777.8	846.7	1,152.3	1,371.6	1,546.9
Circulation fiduciaire	584.5	673.7	787.7	913.0	1,044.0
Dépôts bancaires	193.4	172.9	364.6	458.6	502.9
Pour mémoire :					
Croissance de la monnaie centrale (en %)	41.4	8.8	36.1	19.0	12.8
Multiplicateur monétaire de M2	3.2	3.4	2.9	2.8	2.9
Vitesse de circulation de M2	1.7	1.5	1.5	1.5	1.5
Taux de réescompte de la Banque centrale (en %) 1/	6.0	5.5	4.5	4.0	...
Taux des adjudications de dépôts (en %) 1/	...	2.75	1.75	0.75	...

Sources : Banque d'Algérie; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2004, à compter d'octobre.

Tableau 6. Algérie : bilan sommaire des banques créatrices de monnaie, 2001–05
(En milliards de dinars algériens; fin de période)

	2001	2002	Est.	Projections	
			2003	2004	2005
Avoirs extérieurs nets	-2.8	13.0	16.7	9.9	10.0
Avoirs	32.4	49.7	55.5	79.3	80.0
Engagements	35.2	36.7	38.8	69.4	70.0
Avoirs intérieurs nets	1,792.8	2,114.4	2,426.2	2,842.7	3,270.4
Crédit intérieur	1,817.3	2,040.0	2,136.9	2,193.2	2,300.6
Crédit à l'État	739.6	774.0	757.4	729.5	729.5
Crédit à l'économie	1,077.7	1,266.0	1,379.5	1,463.6	1,571.0
<i>dont</i> : secteur privé	337.2	550.2	587.8
Autres postes (net)	-223.5	-259.2	-334.4	-265.5	-265.6
Adjudications de dépôts	0.0	129.7	250.0	449.1	724.2
Réserves	198.9	203.9	373.8	465.9	511.3
Encaisses	7.3	9.0	6.3	7.3	8.4
Dépôts à la Banque d'Algérie	191.6	194.8	367.4	458.6	502.9
<i>Dont</i> : Réserves obligatoires	75.9	89.3	150.3	181.9	208.6
Dépôts à vue	554.9	642.2	718.9	1,022.6	1,179.1
Dépôts à terme	1,235.0	1,485.2	1,724.0	1,829.9	2,101.3

Sources : Banque d'Algérie; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Algérie -- Cadre de viabilité de la dette extérieure, 1999-2009
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Projections					Solde courant hors intérêts (dette stabilisée) 7/	
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008		2009
Dette extérieure	58.0	46.4	41.1	40.5	34.9	24.7	20.1	17.8	14.8	11.9	9.1	-0.7
Variation de la dette extérieure	-5.3	-11.6	-5.3	-0.6	-5.6	-10.2	-4.6	-2.3	-3.0	-2.9	-2.8	-2.8
Flux générateurs d'endettement extérieur identifiés (4+8+9)	-1.8	-23.5	-15.4	-10.2	-20.7	-17.4	-17.7	-15.6	-15.0	-12.2	-10.2	-10.2
Déficit des transact. courantes, hors paiements d'intérêts	-3.8	-20.0	-15.6	-10.1	-15.1	-16.8	-17.3	-15.1	-14.1	-11.7	-9.6	-9.6
Déficit des biens et services	-3.1	-20.0	-14.7	-9.9	-14.7	-16.7	-19.9	-15.9	-14.2	-11.2	-8.5	-8.5
Exportations	26.7	41.5	36.4	35.8	39.2	42.6	44.8	42.2	41.2	39.4	37.9	37.9
Importations	23.6	21.5	21.7	25.9	24.4	25.9	24.9	26.3	27.0	28.3	29.4	29.4
Entrées nettes de capitaux non générat. d'endett. (négatif)	-0.9	-0.8	-2.1	-1.7	-0.9	-0.5	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7
Dynamique automatique de la dette 1/	2.9	-2.8	2.3	1.6	-4.7	-0.2	0.1	0.1	-0.2	0.2	0.1	0.1
Contribution du taux d'intérêt nominal	3.8	3.2	2.8	2.3	1.8	1.4	1.1	1.0	0.8	0.7	0.5	0.5
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.0	-1.1	-1.2	-1.6	-2.3	-1.5	-0.9	-0.9	-1.1	-0.5	-0.4	-0.4
Contribution des var. des prix et du taux de change 2/	1.1	-4.8	0.8	0.9	-4.1
Contribution des var. des avois extérieurs bruts (2-3)	-3.4	12.0	10.1	9.7	15.1	7.3	13.0	13.3	11.9	9.3	7.4	7.4
Ratio dette extérieure/exportations (en %)	217.1	112.0	112.8	113.2	89.1	58.0	44.8	42.2	35.8	30.2	23.9	23.9
Besoin de financ. ext. brut (milliards de dollars EU) 4/	3.6	-6.1	-3.8	-0.9	-5.3	-8.1	-11.4	-9.3	-8.6	-6.3	-4.4	-4.4
en pourcentage du PIB	7.3	-11.2	-7.0	-1.6	-7.9	-9.8	-12.2	-9.8	-8.6	-6.1	-4.1	-4.1
						Moyenne						Moyenne
						sur 10 ans						(proj.)
						historique						
						type						
						Ecart-						
						sur 10 ans						
Principales hypothèses macroéconomiques												
Croissance du PIB réel (en %)	3.2	2.2	2.6	4.0	6.9	5.5	4.3	4.6	6.2	3.2	3.9	4.6
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	-1.8	9.1	-1.7	-2.1	11.2	17.6	8.6	-2.7	-1.2	0.2	0.3	3.8
Taux d'intérêt extérieur nominal (en %)	6.1	6.1	6.0	5.8	5.2	4.8	4.9	4.9	4.8	4.7	4.6	4.8
Croissance des importations (dollars EU, en %)	19.9	73.0	-11.3	0.0	30.1	12.0	28.3	35.1	19.2	-4.3	2.6	-1.2
Croissance des exportations (dollars EU, en %)	6.2	1.6	1.8	21.6	12.1	9.4	31.8	8.8	7.5	7.8	8.2	8.5
Solde des transactions courantes, hors paiements d'intérêts	3.8	20.0	15.6	10.1	15.1	8.6	7.0	16.8	17.3	15.1	14.1	14.1
Entrées nettes de capitaux non génératrices d'endettement	0.9	0.8	2.1	1.7	0.9	0.5	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7	0.6
A. Autres scénarios possibles												
A1. Les principales variables sont exprimées en moyenne historique sur 2005-09 5/						24.7	32.6	38.0	42.7	45.1	45.4	0.6
A2. Choc particulier au pays 6/						24.7	25.7	22.5	18.3	14.5	10.9	-0.9
B. Tests paramétrés												
B1. Le taux d'intérêt nominal est exprimé en moyenne historique plus deux écarts-types en 2005 et 2006						24.7	20.7	19.1	16.0	13.2	10.3	-0.7
B2. La croissance du PIB réel est exprimée en moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						24.7	22.2	22.6	20.9	19.1	17.1	-0.7
B3. La variation du déflateur du PIB en dollars EU est exprimée en moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						24.7	31.2	40.6	43.1	44.9	45.6	-0.9
B4. Le solde des transactions courantes hors intérêts est exprimé en moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006 7/						24.7	42.9	61.8	58.7	56.4	53.7	-0.5
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un écart-type						24.7	44.7	66.4	62.3	59.0	55.3	-0.8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % en 2005						24.7	35.6	38.9	40.4	41.5	41.5	-0.9

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.
 1/ Est égale à $(1 - g - OM) / (1 + r)$ multiplié par l'encours de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt effectif nominal sur la dette extérieure; OM variation du déflateur du PIB en dollars EU; g = taux de croissance du PIB réel, e = appréciation nominale (augmentation de la valeur en dollars de la monnaie nationale) et a = part de la dette extérieure totale libellée en monnaie nationale.
 2/ La contribution des variations des prix et du taux de change est égale à $(-OM) / (1 + r)$ multiplié par l'encours de la dette de la période précédente. OM variation de la monnaie nationale.
 3/ Pour le calcul des projections, la ligne inclut les variations des prix et du taux de change.
 4/ Déficits des transactions courantes, plus amortissement de la dette à moyen et à long terme, plus dette à court terme à la fin de la période précédente.
 5/ Les principales variables sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt nominal, la croissance du déflateur en dollars EU, ainsi que le solde des transactions courantes hors paiements d'intérêt et les entrées nettes de capitaux non génératrices d'endettement.
 6/ On suppose une baisse des prix du pétrole à 19 \$/baril et une baisse annuelle moyenne du taux de croissance du PIBHH d'un point de pourcentage, comparativement au scénario de référence, pour la période 2005-09.
 7/ Ce test suppose de nouveaux emprunts extérieurs pour obtenir une accumulation de réserves équivalente à celle du scénario de référence.
 8/ Solde constant à long terme auquel correspond un ratio d'endettement stabilisé, à supposer que les principales variables (croissance du PIB réel, taux d'intérêt nominal, progression du déflateur en dollars, ainsi que solde des transactions courantes hors intérêts et entrées de capitaux non génératrices d'endettement, tous deux en pourcentage du PIB) restent à leur niveau de la dernière année de projection.

Tableau 8. Algérie -- Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 1999-2009
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Projections					Solde primaire (dette stabilisée) II/0,7	
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008		2009
Dette du secteur public 1/	80,2	63,3	58,7	57,5	48,6	43,7	37,2	35,0	31,9	29,2	26,5	
<i>dont</i> : dette en devises	47,6	37,3	33,1	32,5	25,7	20,2	16,0	13,8	11,2	8,7	6,2	
Variation de la dette du secteur public	6,5	-16,9	-4,6	-1,2	-9,0	-4,9	-6,5	-2,2	-3,1	-2,6	-2,8	
Flux générateurs d'endettement identifiés (4+7+12)	10,9	-19,8	-1,8	-1,3	-12,1	-8,5	-12,5	-6,9	-8,7	-7,9	-8,4	
Déficit primaire	-1,9	-13,7	-6,2	-3,6	-5,8	-7,1	-9,8	-8,6	-9,2	-8,9	-9,0	
Recettes et dons	29,9	38,5	33,7	36,0	38,2	37,1	37,3	35,6	35,1	34,1	33,3	
Dynamique automatique de la dette 2/	28,0	24,8	27,5	32,4	32,4	30,0	27,5	27,1	25,9	25,2	24,3	
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance 3/	1,4	-9,2	2,6	1,1	-8,0	-4,7	-4,2	-0,1	-0,9	-0,4	-0,8	
<i>dont</i> : contribution du PIB réel	-5,7	-12,7	1,3	0,3	-5,4	-4,7	-4,3	-0,1	-1,1	-0,7	-0,9	
<i>dont</i> : contribution de la croissance du PIB réel	-3,6	-11,3	3,0	2,5	-2,0	-2,3	-2,7	1,6	1,0	0,3	0,2	
<i>dont</i> : contribution de la monnaie 4/	-2,1	-1,4	-1,6	-2,2	-3,4	-2,3	-1,7	-1,6	-2,0	-1,0	-1,1	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	7,1	3,5	1,2	0,8	-2,6	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	
Produit des privatisations (négatif)	11,4	3,2	1,7	1,2	1,7	3,3	1,4	1,5	1,4	1,4	1,5	
Produit des privatisations (positif)	0,0	0,0	0,6	0,0	0,5	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	
Comptabilisation d'engagements implicites ou conditionnels	0,0	1,1	1,1	1,2	1,2	3,0	1,3	1,4	1,4	1,4	1,3	
Autres (préciser, par ex., recapitalisation des banques)	11,4	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Différence, variations des avoirs comprises (2-3) 5/	-4,4	2,8	-2,7	0,2	3,2	3,6	6,1	4,7	5,6	5,3	5,6	
Ratio dette/recettes du secteur public 1/	267,8	164,3	174,3	159,9	127,1	117,8	99,6	98,2	90,7	85,7	79,4	
Besoin de financement brut 6/	10,6	-2,3	4,6	6,5	1,1	1,2	-2,6	-1,1	-1,7	-1,4	-1,7	
en milliards de dollars EU	5,2	-1,3	2,5	3,6	0,7	1,0	-2,4	-1,0	-1,7	-1,4	-1,8	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires												
Croissance du PIB réel (en %)	3,2	2,2	2,6	4,0	6,9	3,2	2,1	5,5	4,3	4,6	6,2	3,2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette publique (en %) 7/	5,9	6,2	5,7	5,5	4,6	5,2	0,6	4,3	3,1	3,0	2,7	2,5
Taux d'intérêt réel moyen (taux nominal moins variation du déflateur du PIB, er	-5,3	-17,3	4,9	4,5	-7,5	12,2	-5,1	-6,6	4,3	2,9	1,1	0,7
Appréciation nominale (augm. de la valeur en \$ EU de la monnaie nationale, en	-12,9	-8,0	-3,2	-2,4	9,8	-9,2	14,1	0,0	-0,8	-1,4	-2,1	-0,7
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	11,2	23,5	0,8	1,0	8,1	12,8	12,0	9,4	9,7	-1,3	0,2	1,6
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	7,0	-9,6	13,9	22,6	6,8	3,9	10,4	-2,4	2,9	1,7	0,4	0,2
Déficit primaire	-1,9	-13,7	-6,2	-5,6	-5,8	-4,8	4,2	-7,1	-9,8	-8,6	-9,2	-8,9
A. Autres scénarios possibles												
A1. Les principales variables sont exprimées en moyenne historique sur 2005-09 8/	43,7	42,3	39,7	38,3	37,0	36,0	34,8	34,8	34,8	34,8	34,8	-2,1
A2. Pas de changement (solde primaire constant) en 2005-09	43,7	38,5	37,8	36,7	35,8	34,8	34,8	34,8	34,8	34,8	34,8	0,5
A3. Choc particulier au pays 9/	43,7	48,5	46,5	43,1	41,2	39,4						0,2
B. Tests paramétrés												
B1. Le taux d'intérêt réel est exprimé en moyenne historique plus deux écarts-types en 2005 et 2006	43,7	46,2	49,7	46,2	43,4	40,2						0,3
B2. La croissance du PIB réel est exprimée en moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006	43,7	41,3	45,3	45,7	46,6	47,0						0,3
B3. Le solde primaire est exprimé en moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006	43,7	50,6	60,6	56,8	53,8	50,4						0,0
B4. Combinaison de B1-B3 avec chocs d'inflation	43,7	52,4	60,7	57,3	54,8	51,8						0,1
B5. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2005 10/	43,7	49,1	46,9	43,5	40,7	37,6						0,4
B6. Croissance de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2005	43,7	47,2	45,0	41,6	38,9	35,8						0,4

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.
 1/ Renseigne sur la couverture de la dette du secteur public (par exemple, administrations publiques ou secteur public non financier). Indique également si on utilise la dette brute ou la dette nette.
 2/ Est égale à $(r - p(1+g) - e + ae(1+r))/(1+g+p+ig)$ multiplié par le ratio de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt; p = taux de croissance du déflateur du PIB; g = taux de croissance du PIB réel; a = part de la dette libellée en devises et e = dépréciation nominale (mesurée par l'augmentation de la valeur en monnaie nationale du dollar EU).
 3/ Du dénominateur de la fraction de la note 2, on tire la contribution du taux d'intérêt réel $(r - \pi - (1+g))$ et celle de la croissance réelle (e).
 4/ La contribution du taux de change est tirée du numérateur de la fraction de la note 2 ($ae(1+r)$).
 5/ Pour le calcul des projections, cette ligne inclut les variations du taux de change.
 6/ Déficit du secteur public, plus amortissement de la dette à moyen et à long terme du secteur public, plus dette à court terme à la fin de la période précédente.
 7/ Dépenses d'intérêts nominales d'impôts par tenants de la dette de la période précédente.
 8/ Les principales variables sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel et le solde primaire en pourcentage du PIB.
 9/ On suppose une baisse des prix du pétrole à 19 \$/baril et une baisse annuelle moyenne du taux de croissance du PIBHH d'un point de pourcentage, comparativement au scénario de référence, pour la période 2005-09.
 10/ La dépréciation réelle est égale à la dépréciation nominale (mesurée par la chute en pourcentage de la valeur en dollars EU de la monnaie nationale) moins l'inflation intérieure (sur la base du déflateur du PIB).
 11/ On suppose que les principales variables (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et solde primaire) restent à leur niveau en pourcentage du PIB/taux de croissance de la dernière année de projection.

Tableau 9. Algérie : Indicateurs de vulnérabilité extérieure, 2000–04
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2000	2001	2002	Est. 2003	Proj. 2004
Indicateurs financiers					
Dette identifiée de l'administration centrale	63.3	58.7	57.5	48.6	43.7
Monnaie au sens large (variation en pourcentage sur 12 mois)	13.2	22.2	17.4	15.6	15.8
Rendem. des bons du Trésor à 13 semaines (en % par année) 1/	5.9	5.6	2.7	1.5	0.3
Rendem. des bons du Trésor à 13 semaines (réel, en % par année) 2/	5.6	1.4	1.3	-1.1	-3.7
Indicateurs extérieurs					
Exportations (variation en % sur 12 mois en \$ EU)	75.7	-11.8	-2.0	30.7	36.1
Importations (variation en % sur 12 mois en \$ EU)	4.3	1.5	26.7	10.9	32.1
Termes de l'échange (variation en % sur 12 mois)	72.1	-7.8	-8.8	9.8	13.7
Solde des transactions courantes	16.8	12.9	7.8	13.3	15.4
Solde du compte de capital et d'opérations financières	-2.9	-1.6	-1.3	-2.1	-3.7
Réserves officielles brutes (milliards de \$ EU)	11.9	18.0	23.1	32.9	42.3
Engag. extérieurs à court terme de la B. centrale (milliards de \$ EU)	0.2	0.2	0.2	0.3	...
Position en devises de la B. centrale (milliards de \$ EU)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Avoirs extérieurs à court terme du sect. financier (milliards de \$ EU)	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Engag. extérieurs à court terme du sect. financier (milliards de \$ EU)	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Position en devises du secteur financier (milliards de \$ EU)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réserves officielles (en mois d'importations de biens et services)	12.2	18.1	19.1	24.3	23.7
Monnaie au sens large/réserves (en pourcentage)	225.7	177.1	157.7	140.4	126.6
Dette extérieure totale	46.4	41.1	40.5	34.9	24.7
Dette extérieure totale/export. de biens et services (en %)	112.0	112.8	113.2	89.1	58.0
Paiements d'intérêts extérieurs/export. de biens et services (en %)	7.6	7.6	6.5	4.5	3.2
Paiements d'amortiss. ext./export. de biens et services (en %)	12.3	14.5	14.6	11.6	11.8
Taux de change (pour 1 dollar EU, moyenne sur la période) 1/	75.3	77.2	79.7	77.4	72.0
Appréciation effective réelle (-) de la monnaie (sur 12 mois) 3/	-2.4	2.9	-7.8	-10.7	1.6
Indicateurs du marché financier	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2004, à compter d'octobre.

2/ En utilisant l'IPC réel.

3/ Pour 2004, à compter d'août.

Tableau 10. Algérie : Objectifs de développement du Millénaire, 1990, 1995, 2001–02

	1990	1995	2001	2002
Eradiquer la pauvreté extrême et la faim				
Proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	...	2.0
Coefficient d'écart de pauvreté à 1 \$ EU par jour (%)	...	0.5
Part des revenus des 20 % de la population les plus pauvres	...	7.0
Prévalence de la malnutrition (% des enfants de moins de 5 ans)	9.2	12.8	6.0	...
Prévalence de la malnutrition; poids/âge (% des enfants de moins de 5 ans)	...	12.8	6.0	...
Population en-dessous du niveau minimum de consommation d'énergie diététique (%)	5.0	6.0	6.0	...
Assurer l'éducation primaire pour tous				
Taux de scolarisation au niveau primaire (en pourcentage)	92.9	95.1
Pourcentage des élèves ayant terminé la 5e année (pourcentage de la cohorte)	94.3	94.1	96.0	...
Taux d'alphabétisation (pourcentage; 15–24ans)	77.3	83.7	89.2	89.9
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes				
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire combinés (%)	83.1	89.3	98.5	...
Rapport entre les taux d'alphabétisation des filles et des garçons (%; 15–24ans)	79.1	84.9	90.3	91.1
Proportion des femmes employées dans le secteur non agricole (pourcentage)	8.0	12.6	12.2	...
Pourcentage de sièges détenus par des femmes au Parlement national (%)	...	7.0
Réduire la mortalité infantile				
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (par 1.000 naissances vivantes)	69.0	55.0	50.0	49.0
Taux de mortalité infantile (par 1.000 naissances vivantes)	42.0	40.0	50.0	39.0
Vaccination contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)	83.0	89.0	83.0	81.0
Améliorer la santé maternelle				
Taux de mortalité maternelle (par 100.000 enfants nés vivants)	140.0	...
Pourcentage de naissances assistées par du personnel qualifié	77.0	...	92.0	...
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies				
Prévalence du VIH chez les femmes (pourcentage; 15–24ans)
Taux d'incidence de la contraception (dernière enquête, %)	50.8
Nombre d'orphelins du VIH/sida
Prévalence des décès causés par le paludisme
Proport. de la pop. des zones impaludées utilisant des moyens de prévention et de traitement
Incidence de la tuberculose (par 100.000 personnes)	50.0	51.6
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	...	135.0	114.0	113.7
Assurer un environnement durable				
Superficie des zones forestières (pourcentage de la superficie totale des terres)	0.8	...	0.9	...
Zones protégées (pourcentage de la superficie totale des terres)	...	2.5	2.5	5.0
PIB par unité d'énergie utilisée (PPA en \$ EU par kg d'équivalent pétrole)	4.6	5.0	5.8	...
Emissions de CO2 (kg par PPA en \$ EU du PIB)	3.2	3.4	2.9	...
Proportion de la population utilisant des combustibles solides
Accès à une source d'eau améliorée (pourcentage de la population)	89.0	...
Accès à des équipements sanitaires améliorés (pourcentage de la population)	92.0	...
Sécurité de la propriété foncière
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement				
Chômage, total des jeunes (pourcentage de la population active de 15–24 ans)	38.7	...	54.1 1/	45.5 2/
Chômage, jeunes hommes (pourcentage de la population active masculine de 15–24 ans)	46.2
Chômage, jeunes femmes (pourcentage de la population active féminine de 15–24 ans)	14.4
Proportion de la population ayant accès à des médicaments essentiels abordables
Nombre d'appareils téléphoniques avec ou sans fil (par 1.000 personnes)	32.5	42.1	64.2	73.8
Ordinateurs personnels (par 1.000 personnes)	1.0	3.0	7.1	7.7

Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde, avril 2004.

1/ Données de 2000.

2/ Données de 2003.

Algérie — Relations avec le FMI

Au 30 novembre 2004

A. Relations financières

Statut : date d'admission : 26/9/63; article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	En pourcentage de la quote-part
Quote-part	1.254,70	100,00
Avoirs du FMI en dinars algériens	1.597,67	127,33
Position de réserve du FMI	85,08	6,78

Département des DTS :	Millions de DTS	En pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	128,64	100,00
Avoirs	14,87	11,56

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	En pourcentage de la quote-part
Accord élargi	428,05	34,12

Accords financiers :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FFCI	07/05/99	--	223,50	223,50
MEDC	22/05/95	21/05/98	1.169,28	1.169,28
Accord de confirmation	27/05/94	22/05/95	457,20	385,20
Accord de confirmation	03/06/91	31/03/92	300,00	225,00

Projection des obligations envers le FMI :

(en millions de DTS; sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS)

	Impayés	Obligations futures				
		2004	2005	2006	2007	2008
Principal	0,00	14,07	181,85	126,61	84,41	21,11
Commissions/intérêts	0,00	0,0	14,86	9,00	4,91	2,84
Total	0,00	14,07	196,70	135,61	89,33	23,95

B. Relations non financières

Régime de change

Du 21 janvier 1974 au 1^{er} octobre 1994, le taux de change du dinar était déterminé sur la base d'une relation fixe avec un panier de monnaies ajusté de temps à autre. Le 1^{er} octobre 1994, la Banque d'Algérie a instauré un régime de flottage dirigé selon lequel le taux du dinar était déterminé dans des séances quotidiennes de fixing auxquelles participaient six banques commerciales. Ce régime a été remplacé le 2 janvier 1996 par un marché des changes interbancaire. L'Algérie utilise actuellement un régime de flottage dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change. À la fin novembre 2004, la moyenne des taux acheteur et vendeur du dollar EU était de 1 dollar pour 73,03 dinars, soit 1 DTS pour 112,17 dinars. Aucune marge n'est imposée sur les taux à l'achat ni à la vente sur le marché des changes interbancaire, sauf pour les transactions en dollars, auxquelles s'applique une marge de 0,017 dinar entre les taux acheteur et vendeur de la Banque d'Algérie (dinar/dollar EU).

Une obligation de cession est en vigueur pour la totalité des recettes d'exportations d'hydrocarbures. Les limites concernant les paiements relatifs aux transactions invisibles et aux transferts courants, maintenues depuis que l'Algérie a accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2a), 3 et 4, en 1997, ne sont énoncées qu'à titre indicatif selon les autorités. Les mouvements de capitaux sont strictement contrôlés.

Dernières consultations au titre de l'article IV

Les entretiens relatifs aux consultations de 2003 au titre de l'article IV avec l'Algérie se sont déroulés à Alger du 1^{er} au 13 octobre 2003. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (SM/03/397; 17/12/03) le 14 janvier 2004. Ce rapport a été publié le 10 février 2004.

Assistance technique

- Un consultant du Département de la monnaie et des changes s'est rendu à quatre reprises à Alger en 1998–99 pour évaluer la situation du système bancaire et donner des conseils en matière de contrôle bancaire.
- Des consultants du Département de la monnaie et des changes ont séjourné à Alger en 2000 et 2001 pour donner eux aussi des conseils en matière de contrôle bancaire.
- Une mission du Département des statistiques a été envoyée à Alger en février 2000 et en février-mars 2001 pour apporter une assistance technique dans le domaine des statistiques monétaires.
- Une équipe du Département Moyen-Orient et du Département de la monnaie et des changes a séjourné à Alger en avril 2000 pour fournir des conseils dans les domaines

bancaire et monétaire, et une autre équipe des deux départements y a séjourné en mai 2000 pour aider à éclaircir diverses questions relatives aux données budgétaires.

- Une mission du Département des finances publiques en matière d'administration fiscale s'est déroulée à Alger en juillet 2000.
- Une mission du Département des finances publiques dans le domaine de l'administration douanière a été envoyée à Alger en juillet 2000, et un expert en la matière y a séjourné en mars 2001.
- Une mission du Département de la monnaie et des changes (avec la participation du Département Moyen-Orient) chargée d'examiner les opérations de politique monétaire a séjourné à Alger en novembre 2000.
- Une mission du Département des finances publiques en matière de procédures budgétaires s'est déroulée à Alger en février 2001.
- Deux missions du Département des finances publiques sur la réforme du tarif douanier se sont rendues à Alger en janvier et mars 2001.
- Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Alger en décembre 2001 pour donner des conseils sur la modernisation de l'administration fiscale.
- Un consultant du Département de la monnaie et des changes s'est rendu à Alger en janvier, avril, juillet et octobre 2002 pour aider la Banque d'Algérie à renforcer ses capacités de contrôle bancaire.
- De mai 2001 à juillet 2002, le Département des finances publiques a organisé des visites périodiques d'un expert en administration fiscale, chargé d'aider les autorités à établir un service des gros contribuables.
- Une mission du Département des finances publiques s'est rendue à Alger en juin–juillet 2002 pour donner des conseils sur la modernisation de l'administration douanière.
- Une mission de statistiques multisectorielles a séjourné à Alger du 4 au 17 septembre 2002 pour évaluer le système de statistiques macroéconomiques, notamment les statistiques monétaires, de balance des paiements, de finances publiques et de comptabilité nationale, ainsi que les indices de prix.
- Un consultant du Département des finances publiques a séjourné à Alger en septembre–octobre 2003 pour donner des conseils sur la modernisation en cours de l'administration des douanes.
- Un consultant du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendu à Alger en octobre 2003 pour fournir des conseils sur la liquidation bancaire.
- Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Alger en mars 2004 pour donner des conseils sur l'administration fiscale.
- Une mission du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendue à Alger en mai 2004 pour évaluer les besoins en matière d'assistance technique sur la gestion des réserves de change, la politique monétaire et la politique de change, le contrôle des

banques et l'audit interne de la banque centrale.

- Une mission du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendue à Alger en juillet 2004 pour donner des conseils sur la gestion des liquidités et sur les instruments de la politique monétaire.
- Deux missions du Département des statistiques ont séjourné à Alger en mars et en novembre 2004 pour donner des conseils sur les statistiques de comptabilité nationale.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)

L'Algérie a participé au PESF en 2003. Des missions y ont été envoyées en mars et juin 2003. Leurs conclusions ont été examinées avec les autorités en octobre 2003. Le Conseil d'administration a examiné le rapport d'évaluation de la stabilité du secteur financier (SM/03/401; 19/12/03) le 14 janvier 2004. Ce rapport a été publié le 17 mai 2004.

Représentant/conseiller résident

Néant.

Algérie — Relations avec la Banque mondiale

(Au 31 octobre 2004)

Le portefeuille de la Banque mondiale en Algérie comprend 11 opérations en cours et 62 prêts clos, soit des engagements cumulés nets de 4,5 milliards de dollars. Sur ce total, 3,2 milliards de dollars ont été remboursés. Les engagements nets au titre des 11 opérations en cours s'élèvent à 474 millions de dollars.

La stratégie d'assistance-pays a été soumise en juin 2003. Le principal objectif du partenariat de la Banque mondiale consiste à soutenir les réformes ayant pour but d'accélérer la croissance, de créer des emplois et de réduire pauvreté et vulnérabilité. Cette aide de la Banque mondiale sera centrée sur i) la viabilité budgétaire et la gestion des recettes-hydrocarbures; ii) l'élimination des obstacles à une croissance tirée par le secteur privé; et iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie visant à améliorer la prestation des services publics. À cet effet, un programme de services analytiques et consultatifs, de renforcement des capacités institutionnelles, de prêts en fonction de la demande et/ou d'atténuation des risques par le biais de prêts structurés, d'instruments de couverture et de garanties est en cours d'application.

Les crédits approuvés pour les exercices 2000 (97 millions de dollars EU), 2001 (42 millions), 2002 (31 millions) et 2003 (183 millions) ont soutenu les autorités algériennes dans leurs efforts de mise en œuvre de réformes économiques et institutionnelles dans divers secteurs : télécommunications, énergie et mines, transports, modernisation du système budgétaire et de l'infrastructure financière, financement hypothécaire, emploi rural, et capacité d'intervention en cas de séisme ou d'inondation. Aucun nouveau prêt n'a été approuvé pour l'exercice 2004, et aucun n'est prévu non plus pour l'exercice 2005. Les autorités ne souhaitent pas solliciter de nouveaux prêts de la Banque mondiale compte tenu du contexte macroéconomique et financier actuel.

La qualité du portefeuille de prêts algérien s'est améliorée au cours des quelques dernières années dans la foulée des mesures énergiques adoptées pour renforcer la surveillance et mettre un terme aux opérations anciennes et improductives. Toutefois, la passation des marchés en Algérie est un processus lent qui nécessite une surveillance étroite ainsi qu'un soutien rigoureux pour le développement des institutions. Cinq projets arriveront à terme au cours du présent exercice. Dans certains cas, des demandes de prorogation pourraient être soumises, mais certaines conditions devront être remplies pour qu'elles reçoivent une réponse favorable.

Un examen de la performance du portefeuille-pays (CPPR) est en cours. Un projet national d'évaluation de la responsabilité financière (CFAA) devrait être mis en œuvre au cours de l'exercice 2005. Un don a été accordé par le FDI pour le renforcement de la capacité de suivi et d'évaluation de la Direction générale des relations financières extérieures (DGRFE) du Ministère des finances. Il soutient les efforts déployés par la DGRFE dans les domaines de la coordination, de l'évaluation et du suivi des projets financés par les bailleurs. Toutes ces mesures devraient contribuer à améliorer la performance du portefeuille.

Une évaluation du secteur privé, une note sur le climat des investissements, une note de stratégie macroéconomique, un rapport d'évaluation du secteur financier et une note sur le développement de l'agriculture et des zones rurales comptent parmi les travaux d'analyse récemment réalisés. Des projets d'analyse de la pauvreté, de renforcement de l'appareil judiciaire et d'analyse des secteurs de l'éducation et des transports ont par ailleurs été lancés.

Algérie — Relations financières avec la Banque mondiale

(Au 31 octobre 2004)

	Total des engagements nets	Solde non décaissé					
	(Millions de dollars EU)						
Opérations de prêt de la BIRD 1/ 62 prêts clos 2/ 11 prêts actifs :							
- Lutte contre la pollution industrielle	36,6	14,1					
- Emploi rural	89,0	18,1					
- Télécommunications et poste	9,0	2,9					
- Projet de reconstruction d'urgence (Ain Temouchent)	83,5	26,1					
- Modernisation du système budgétaire	23,7	22,4					
- Énergie et mines, assistance technique (AT)	18,0	9,5					
- Infrastructure financière	16,5	16,3					
- Transports, AT	8,7	7,7					
- Financement hypothécaire, AT	5,5	3,0					
- Vulnérabilité aux catastrophes naturelles en milieu urbain	88,5	84,6					
- Second projet d'emploi rural	95,0	91,1					
Total des prêts actifs	474,0	295,8					
Remboursements 3/	3.211,0						
Encours de la dette 3/	947,0						
	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005 5/</u>
Prêts nets de la Banque mondiale (par exercice) 4/							
Engagements	0	97	42	31	183	0	0
Décaissements	57	69	57	90	51	51	8
Service de la dette	334	317	286	307	296	270	66
Principal	204	188	162	194	201	197	50
Intérêts 6/	129	128	124	112	95	73	16
Transfert net 7/	-276	-248	-229	-217	-245	-219	-58

1/ L'IDA n'a pas d'opérations en Algérie.

2/ Moins annulations, y compris les prêts à l'ajustement.

3/ Au 31 octobre 2004.

4/ L'exercice va du 1^{er} juillet au 30 juin.

5/ Données au 31 octobre 2004

6/ Y compris les commissions.

7/ Décaissements moins service de la dette.

Algérie — Questions d'ordre statistique

Après l'expiration de l'accord élargi (mai 1998), la communication des statistiques au FMI s'est dans l'ensemble détériorée, surtout en ce qui concerne la qualité globale et le délai d'élaboration des données transmises entre deux missions. Cette situation tient en partie à la non-affectation de ressources financières à l'établissement des statistiques, à une coordination insuffisante entre les organismes concernés, ainsi qu'à un souci d'exactitude et à la réticence subséquente à publier des données provisoires. Si l'Algérie ne renverse pas cette tendance, cette détérioration risque de s'aggraver au point d'empêcher l'exercice d'une bonne surveillance.

La mission de statistiques multisectorielles de septembre 2002 a conçu un plan d'action qui pourrait, à terme, aider l'Algérie à souscrire à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Le Département des statistiques considère que pour souscrire à cette norme, la stratégie la plus efficace pour l'Algérie serait de participer d'abord, à titre intérimaire, au Système général de diffusion des données (SGDD). Le SGDD constituerait un cadre cohérent et complet d'amélioration des statistiques de l'Algérie, attirerait l'assistance technique requise du FMI et des autres bailleurs, et démontrerait au reste du monde le sérieux que l'Algérie attache à l'amélioration de ses statistiques.

Secteur réel

Les données du secteur réel sont transmises au Département des statistiques de façon irrégulière et, parfois, avec d'importants décalages. Les données sur les importations aux prix courants qui figurent dans IFS sont tirées des Direction of Trade Statistics. La mission de statistiques multisectorielles de septembre 2002 a recommandé que la priorité soit donnée à l'adoption du SCN 1993 pour l'établissement des comptes nationaux. Une mission du Département des statistiques s'est rendue à Alger en mars 2004 pour aider l'Office national de la statistique à élaborer des états trimestriels de la comptabilité nationale. Une mission de suivi s'est rendue sur place de fin novembre à début décembre 2004. Les premières données trimestrielles devraient être prêtes à la publication d'ici la fin de l'année.

Finances publiques

L'Algérie a communiqué des statistiques de finances publiques pour la période 1994-2002 aux fins de leur publication dans le Government Finance Statistics Yearbook. Cependant, la couverture institutionnelle des données transmises est limitée aux comptes budgétaires de l'administration centrale, quoique définie au sens large, c'est-à-dire recouvrant le budget général, le budget annexe et les comptes spéciaux du Trésor. Des éclaircissements ont été demandés aux autorités sur la question importante de la base d'enregistrement de ces comptes spéciaux (base nette ou brute). Les données communiquées aux fins de publication dans Statistiques financières internationales (SFI) ne portent pas sur des périodes inférieures à 12 mois. La mission de statistiques multisectorielles de septembre 2002 a recommandé qu'un coordinateur soit désigné et qu'un économiste au moins soit chargé de l'établissement des statistiques de finances publiques. Les autorités n'ont pas encore donné suite à leur intention initiale de confier la responsabilité des travaux dans ce domaine à la Direction générale de la comptabilité du Ministère des finances. Une première tâche consisterait à

dresser un tableau de passage automatisé entre les comptes mensuels détaillés du Trésor (Balance générale), régulièrement établis par ce dernier, et le tableau de statistiques des finances publiques (Situation résumée des opérations du Trésor – SROT) afin d'assurer que les données de finances publiques trimestrielles et mensuelles soient établies dans des délais plus courts et que les données annuelles et trimestrielles soient communiquées plus rapidement au FMI. La mise en place actuelle d'un nouveau plan comptable pour le Trésor serait l'occasion idéale de modifier la manière dont les activités d'élaboration des statistiques de finances publiques sont organisées et exercées en Algérie.

La mission a en outre formulé les recommandations suivantes : a) comptabiliser les revenus du Fonds de régulation des recettes (FRR) comme recettes (et non comme financement); b) accroître le niveau de détail, en particulier pour le poste des «autres transferts»; c) communiquer des données plus adéquates sur les trois opérations de prise en charge de grosses dettes effectuées ces dix dernières années; et d) approfondir les travaux sur le financement et le rapprochement avec les statistiques monétaires. La mission a noté que la conformité au SGDD et, à terme, à la NSDD nécessitera des efforts considérables en termes d'élargissement du champ couvert (consolidation des opérations de la sécurité sociale et des Wilayates, puis, dans un second temps, des autres organes administratifs et des municipalités).

Comptes monétaires

Les données monétaires sont dans l'ensemble utiles à l'élaboration des politiques et au suivi de l'évolution économique. En particulier, le champ qu'elles recouvrent s'est élargi du fait de la consolidation des données de la Caisse nationale d'épargne (CNEP). Cependant, certaines banques commerciales transmettent leurs données de bilan avec un grand retard et la plupart d'entre elles ne fournissent pas les données exhaustives qui sont nécessaires à l'établissement de la situation monétaire. Les données prudentielles communiquées par les banques ne sont ni fiables, ni à jour. La mission de statistiques multisectorielles envoyée en septembre 2002 par le Département des statistiques a recommandé d'élargir davantage le champ couvert par la situation monétaire pour y inclure les opérations bancaires de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) et de veiller strictement au respect de l'obligation faite aux banques de communiquer leurs données en imposant des pénalités élevées.

Balance des paiements

La mission de statistiques multisectorielles de septembre 2002 a fait les constatations suivantes : i) la Banque d'Algérie n'a le droit de recueillir des données qu'auprès des institutions bancaires et financières; ii) il faut diversifier les sources de données en complétant les relevés de change traditionnellement utilisés par une enquête auprès des entreprises; iii) il y a lieu d'assurer une application plus rigoureuse et uniforme du critère de résidence; iv) des données trimestrielles sont établies mais pas régulièrement diffusées; et v) les données sur la position extérieure globale ne sont pas élaborées. L'Algérie ne communique pas au Département des statistiques ses données sur la balance des paiements. Ces données ne figurent ni dans SFI, ni dans le Balance of Payments Statistics Yearbook (BOPSY).

Algérie — Indicateurs statistiques fondamentaux
(Au 1^{er} décembre 2004)

	Taux de change	Réserves internationales	Masse monétaire au sens large	Taux d'intérêt	Indice des prix à la consommation	Exportations/Importations	Solde des transactions courantes	Solde budgétaire global	PIB/PNB	Dettes extérieure et service de la dette
Date de l'observation la plus récente	01/12/04	31/10/04	31/07/04	31/08/04	31/10/04	31/07/04	31/07/04	30/06/04	31/12/03	31/12/03
Date de réception des données	01/12/04	07/11/04	18/11/04	18/11/04	30/11/04	07/10/04	07/10/04	07/10/04	31/05/04	31/05/04
Fréquence des données 1/	Q	M	M	M	M	T	T	T	A	A
Fréquence de transmission des données 1/	Q	M	V	M	M	V	V	V	V	V
Source des données 2/	A	A	A	A	N	A	A	A	A	A
Mode de communication 3/	I	E	E	E	I	E	E	M	M	M
Degré de confidentialité 4/	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Fréquence de publication 1/	Q	M	M	M	M	A	A	T	A	A

1/ Q-quotidienne; H-hebdomadaire; M-mensuelle; T-trimestrielle; A-annuelle; V-variable : données communiquées à l'occasion des missions du FMI.

2/ A-données communiquées directement par la Banque centrale, le Ministère des finances ou tout autre organisme officiel; N-publication officielle ou communiqué de presse; P-publication commerciale, C-fournisseur commercial de données électroniques, E-Système d'information économique.

3/ E-transfert de données par voie électronique; T-télégramme ou télécopie; I-site Internet; I-site Internet; C-courrier postal; M-missions du FMI.

4/ C-diffusion publique.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) no 05/10
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 28 janvier 2005

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations de 2004 au titre de l'article IV avec l'Algérie

Le 12 janvier 2005, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie¹.

Contexte général

Confrontée à une faible croissance et à un taux de chômage élevé sur fond d'expansion des recettes-hydrocarbures, l'Algérie a adopté en 2001 un plan de relance budgétaire de quatre ans. La croissance du PIB réel s'est nettement rétablie après le ralentissement observé en 2000. L'inflation est demeurée maîtrisée et la position extérieure s'est sensiblement renforcée. L'accélération de la croissance a également entraîné une baisse considérable du taux de chômage, qui reste toutefois élevé, tandis que la politique budgétaire procyclique a aggravé la vulnérabilité des finances publiques.

Les résultats économiques de l'Algérie ont été favorables en 2004. La croissance du PIB réel, qui s'établissait à 7 % en 2003, devrait diminuer pour se chiffrer à environ 5½ % en 2004 à cause d'un ralentissement de la croissance de la production d'hydrocarbures et d'une baisse de la production agricole survenue dans la foulée de la récolte exceptionnelle de 2003. En conséquence, le taux de chômage devrait continuer de diminuer.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

La hausse des cours du pétrole sur les marchés internationaux a contribué à renforcer encore davantage la position extérieure de l'Algérie. En dépit d'une forte croissance des importations, l'excédent du solde extérieur courant devrait encore augmenter en 2004, reflétant les prix élevés à l'exportation des hydrocarbures. Les réserves extérieures brutes atteignent 37,3 milliards de dollars EU à fin septembre, équivalant ainsi à presque deux ans d'importations. Compte tenu du remboursement précoce d'une dette de quelque 0,9 milliard de dollars EU à la Banque africaine de développement et à l'Arabie Saoudite, le ratio dette extérieure/PIB devrait passer de 35 % en 2003 à 25 % cette année.

Le stimulant budgétaire de la demande globale a persisté en 2004. La politique budgétaire devrait conduire à une hausse du déficit primaire hors hydrocarbures de 29½ % du PIB hors hydrocarbures en 2003 à presque 32 % en 2004. Néanmoins, la hausse des prix du pétrole devrait permettre un renforcement global de la position budgétaire.

L'évolution monétaire a été caractérisée par une accélération sensible de la résorption de la liquidité de la Banque centrale, sur fond de hausse sensible des avoirs extérieurs nets. La croissance de la monnaie au sens large devrait être limitée à environ 16 % en 2004, et l'inflation devrait rester en deçà de 4 %.

Le rythme des réformes structurelles est resté lent, mais certains progrès ont été accomplis au chapitre de la réforme bancaire et de la libéralisation des échanges. Les autorités ont renforcé les contrats-plans pour les banques publiques et poursuivi la modernisation du système de paiement. Elles ont également révisé en partie le cadre législatif pour se conformer aux règles de l'OMC, tout en poursuivant les négociations en vue de l'accession de l'Algérie à cette organisation.

À la suite des élections présidentielles, les autorités ont poursuivi avec une énergie renouvelée leurs efforts de libéralisation du commerce extérieur et d'autres réformes structurelles, notamment dans le secteur bancaire. La politique de finances publiques proposée dans le budget 2005 constitue un tournant dans la gestion des finances publiques. Grâce aux mesures de contrôle des dépenses publiques décrites dans le budget, le déficit primaire hors hydrocarbures devrait diminuer graduellement à moyen terme.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs ont approuvé dans ses grandes lignes l'évaluation des services du FMI. Ils ont salué les bons résultats macroéconomiques obtenus par l'Algérie ces dernières années, qui ont été marqués par une croissance plus vigoureuse, une inflation faible et une augmentation rapide des réserves internationales. Le taux de chômage a baissé peu à peu, même s'il demeure très élevé. L'évolution favorable des cours mondiaux des produits énergétiques a largement contribué à ces résultats, mais des mesures de relance budgétaire ont aussi stimulé la croissance économique. En outre, les perspectives économiques de l'Algérie pour 2005 et au-delà demeurent favorables.

Pour l'avenir, les administrateurs ont invité les autorités à profiter de la conjoncture économique favorable et de l'amélioration de la situation de sécurité pour consolider la stabilité macroéconomique, maintenir l'essor économique et réduire sensiblement le chômage. Dans cette optique, les principaux défis à relever consisteront à accélérer la transition vers une économie de marché, à diversifier les sources de croissance économique et à établir un cadre de gestion rationnelle des ressources nationales en hydrocarbures. Pour relever effectivement ces défis, les autorités algériennes devront accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles en s'attachant en priorité à renforcer le secteur financier, à créer un climat des affaires propice à l'investissement, et à accroître la compétitivité et la résilience de l'économie.

Les administrateurs ont reconnu que la réalisation du juste équilibre entre, d'une part, l'utilisation des recettes-hydrocarbures considérables pour investir dans le capital physique et humain afin d'accélérer la transition vers une économie de marché plus diversifiée et, d'autre part, la préservation des ressources en hydrocarbures pour les générations futures, représente un défi essentiel pour une économie riche en ressources naturelles. À cet égard, ils ont estimé que dans le cadre d'une politique budgétaire prudente, les autorités algériennes doivent persévérer dans leurs efforts de transformation de l'économie. Les administrateurs ont salué les mesures prises par les autorités pour situer la politique budgétaire dans une perspective à long terme protégeant les dépenses publiques des fluctuations des recettes-hydrocarbures. De nombreux administrateurs ont appuyé l'idée de transformer le fonds de stabilisation des hydrocarbures en un compte d'épargne/financement pleinement intégré au budget.

Les administrateurs ont félicité les autorités pour la prudence de la politique budgétaire à moyen terme présentée dans la Loi de finances 2005. Ils ont noté que les mesures de rééquilibrage budgétaire envisagées placeront les finances publiques sur une trajectoire compatible avec l'utilisation durable des ressources en hydrocarbures. Les administrateurs ont considéré que la maîtrise des dépenses en 2005 est un premier pas vers la réduction de la vulnérabilité des finances publiques. Ils ont reconnu que les dépenses d'équipement et les dépenses sociales prioritaires doivent être protégées, y compris les programmes de mise en valeur du capital humain, et ils ont pris note de l'important budget d'équipement prévu pour le moyen terme. Néanmoins, ils ont souligné la nécessité de gérer prudemment le processus d'investissement afin de réduire le gaspillage, de limiter autant que possible l'impact sur les dépenses courantes à l'avenir et d'accroître la transparence. Les administrateurs ont en outre souligné qu'il est important de sélectionner avec soin les projets d'investissements publics en retenant pour critères l'efficacité et la capacité d'absorption. À cet égard, ils se sont félicités du fait que l'Algérie est prête à entreprendre une évaluation des dépenses publiques avec le concours de la Banque mondiale. Ils ont par ailleurs appuyé la mise en place d'un bon dispositif de protection sociale pour amortir les retombées négatives à court terme des réformes. Les administrateurs ont par ailleurs souligné l'importance d'accroître les recettes hors hydrocarbures en renforçant l'administration fiscale et en élargissant l'assiette de l'impôt.

Les administrateurs se sont réjouis de la ferme détermination des autorités à axer la politique monétaire sur le maintien d'un faible taux d'inflation. Ils ont exprimé à nouveau leurs préoccupations concernant l'impact éventuel de l'important excédent de liquidité sur la stabilité macroéconomique et la santé du système financier. La plupart des administrateurs ont donc encouragé les autorités à résoudre le problème des dépôts hors marché monétaire de la société des hydrocarbures et à éponger l'excédent de liquidité résiduel.

Les administrateurs ont constaté que le flottement dirigé du taux de change demeure bénéfique pour le pays. Ils se sont félicités de la détermination de la Banque d'Algérie à poursuivre une application souple de cette politique pour accroître la résistance à des chocs exogènes et améliorer les perspectives de diversification des exportations. Les administrateurs ont appuyé la demande d'assistance technique des autorités en vue d'améliorer le système de change et de développer le marché des changes pour réduire l'écart prononcé entre le taux du marché officiel et celui du marché parallèle.

Les administrateurs ont vivement engagé les autorités à accorder la priorité au développement d'un système bancaire solide et efficace. Ils ont attiré l'attention sur l'impact négatif du crédit aux entreprises publiques déficitaires sur les bilans des banques. Les administrateurs ont donc salué le resserrement du contrôle des équipes de direction des banques publiques ainsi que l'inclusion de subventions dans le budget de 2005 pour remplacer certains prêts accordés aux entreprises déficitaires. Ils ont cependant souligné que ces subventions devront être temporaires et s'inscrire dans le cadre d'un programme de restructuration des entreprises publiques. Les administrateurs ont par ailleurs appelé de leurs vœux la mise en œuvre des autres recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation de la stabilité du système financier en 2003. Ils ont engagé les autorités à abroger le décret interdisant aux organismes publics de traiter avec les banques privées, à poursuivre la privatisation d'un certain nombre de banques publiques, et à renforcer considérablement le contrôle bancaire. Les administrateurs ont salué la mise en place d'une cellule de renseignements financiers et encouragé les autorités à poursuivre résolument l'application de la législation visant à combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les administrateurs se sont réjouis non seulement des progrès sensibles accomplis dans la libéralisation des échanges, mais également de la détermination des autorités à réformer le commerce extérieur dans un cadre multilatéral avant d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce. En particulier, ils ont salué l'application soutenue de la réforme tarifaire globale depuis 2001 et formulé l'espoir que l'Accord d'association avec l'Union européenne sera ratifié rapidement. Ils ont en outre encouragé les autorités à améliorer l'administration douanière pour combattre plus efficacement la corruption et la contrebande, et à renforcer la coopération régionale.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à réduire l'intervention directe de l'État dans les secteurs productifs en procédant à une privatisation plus rapide et généralisée des entreprises publiques. Ils ont mis en garde contre la subordination des privatisations au maintien des emplois et des activités, car cela risque d'entraver le programme de privatisations, et ils ont recommandé de remplacer ces conditions par des mesures de

protection sociale. De manière plus générale, les administrateurs ont préconisé une articulation claire de la stratégie de l'Algérie en matière de privatisations afin d'envoyer des signaux non ambigus aux investisseurs privés.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à poursuivre les efforts de renforcement de la gouvernance, efforts qu'ils jugent essentiels pour améliorer le climat d'investissement et les perspectives de croissance tirée par le secteur privé. À cet égard, ils se sont félicités de la préparation d'un projet de loi organique sur les finances publiques visant à rehausser la transparence, et ils ont exhorté les autorités à prendre d'autres mesures axées sur la transparence, y compris la mise en œuvre des recommandations du Rapport sur l'observation des normes et codes en matière de finances publiques (RONC) de 2004.

Les administrateurs ont salué la gestion active de la dette par les autorités et espéré une résolution rapide des différends sur la dette bilatérale envers la Russie. Plusieurs administrateurs ont estimé qu'il est possible d'adopter une démarche plus ambitieuse pour le remboursement par anticipation de la dette extérieure, compte tenu du niveau élevé des réserves extérieures de l'Algérie. Tout en saluant la décision des autorités d'accorder au cas par cas un allègement de dette aux pays admissibles au bénéfice de l'Initiative PPTTE, les administrateurs ont encouragé l'Algérie à participer pleinement à l'Initiative PPTTE renforcée.

Les administrateurs se sont réjouis des efforts déployés actuellement pour remédier aux lacunes des statistiques algériennes. Ils ont engagé les autorités à améliorer la couverture, la qualité et les délais de diffusion des données, surtout en ce qui concerne les données du secteur bancaire. À cet égard, les administrateurs ont encouragé les autorités à souscrire au Système général de diffusion des données en vue d'adopter ultérieurement la Norme spéciale de diffusion des données.

Les Notes d'information au public (NIP) sont diffusées : i) à la demande du pays membre, après la conclusion des consultations au titre de l'article IV, lorsque le pays intéressé souhaite que le public connaisse le point de vue du FMI — l'objectif est de renforcer la surveillance des politiques économiques des pays membres en améliorant la transparence de l'évaluation de ces politiques économiques par le FMI; et ii) à la suite des discussions de politique générale qui ont lieu au Conseil d'administration du FMI, sur décision de celui-ci.

Algérie — Principaux indicateurs économiques

	2000	2001	2002	Est. 2003	Proj. 2004
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)				
Économie intérieure					
PIB réel	2.2	2.6	4.0	6.9	5.5
Déflateur du PIB	23.5	0.8	1.0	8.1	9.4
Indice des prix à la consommation (moyenne)	0.3	4.2	1.4	2.6	4.0
Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)	41.4	39.9	38.3	42.9	45.2
Investissements intérieurs bruts (en pourcentage du PIB)	24.6	27.0	30.5	29.6	29.7
	(Milliards de dollars EU, sauf indication contraire)				
Secteur extérieur					
Exportations, f. à b.	21.7	19.1	18.7	24.5	33.3
Importations, f. à b.	9.3	9.5	12.0	13.3	17.6
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	16.8	12.9	7.8	13.3	15.4
Solde du compte de capital	-1.6	-0.9	-0.7	-1.4	-3.0
Réserves officielles brutes	11.9	18.0	23.1	32.9	42.3
Réserves officielles brutes, en mois d'importations	0.0	18.1	19.1	24.3	23.7
Dettes extérieures (en pourcentage du PIB)	46.4	41.1	40.5	34.9	24.7
Ratio du service de la dette (en pourcentage des exportations)	20.3	22.8	22.6	17.9	16.1
Termes de l'échange (détérioration -)	72.1	-7.8	-8.8	9.8	13.7
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-2.4	2.9	-7.8	-10.7	1.6
	(En pourcentage du PIB)				
Finances publiques					
Recettes totales	38.5	34.9	36.0	38.2	37.1
Dépenses totales et prêts nets	28.8	31.5	35.8	33.1	31.8
Solde budgétaire global (déficit -)	9.7	3.4	0.2	5.1	5.3
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)				
Monnaie et crédit					
Avoirs extérieurs nets	33.9	26.4	18.0	20.2	20.1
Crédit intérieur	-18.3	-1.1	8.0	-1.4	-7.2
Crédit à l'État (net)	-9.5	-5.3	0.4	-5.3	-9.7
Crédit à l'économie	-8.8	4.2	7.6	3.9	2.5
Masse monétaire au sens large	13.2	22.2	17.4	15.6	15.8
Taux d'intérêt (taux de réescompte de la banque centrale, en pourcentage) 2/	6.0	6.0	5.5	4.5	4.0

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2004, à compter d'août.

2/ Pour 2004, octobre.

Déclaration de M. Abbas Mirakhor, Administrateur pour l'Algérie
12 janvier 2005

1. Mes autorités algériennes tiennent à remercier les services du FMI pour leur rapport bien ciblé et leur étude informative sur les questions économiques générales. Elles se réjouissent de la haute qualité de l'assistance technique et du dialogue de politique économique, ainsi que des conseils utiles. Elles attachent une grande importance aux opinions du Conseil et des services du FMI à l'appui de leur engagement continu en faveur de la stabilisation et des réformes, entraînant des réalisations importantes pendant la dernière décennie, y compris en termes de stabilité macroéconomique et d'amélioration considérable de l'environnement institutionnel. En même temps, les efforts consentis par les autorités ont permis d'améliorer le climat de sécurité et d'accroître la stabilité politique, surtout après les élections présidentielles d'avril 2004. Cependant, les autorités sont conscientes des défis à relever pour réaliser une croissance vigoureuse et soutenue stimulée par le secteur privé et qui permettrait une réduction permanente du chômage ainsi qu'une amélioration du bien-être social. Conformément au programme économique à moyen terme, les autorités sont déterminées à tirer parti des progrès réalisés jusqu'ici et de la conjoncture actuellement favorable pour intensifier la mise en œuvre des réformes restantes.

2. Les indicateurs macroéconomiques ont continué à se raffermir en 2004, entraînant une croissance de 5,5 % en moyenne sur la période triennale du Plan de soutien à la relance économique (PSRE), croissance qui s'est traduite par un gain par habitant de plus de 3 % par an. Le taux de chômage a fléchi, même s'il est encore élevé. La politique monétaire prudente a permis de contenir l'inflation à 4 %, et le renforcement de la position extérieure s'est poursuivi, le compte extérieur courant affichant un excédent de 15 % du PIB ; les réserves internationales ont atteint un niveau record. Le ratio de la dette extérieure au PIB a continué à baisser grâce en partie au paiement anticipé de la dette, atteignant 24,7 %, contre 34,9 % fin décembre 2003; quant au ratio du service de la dette, il a encore diminué pour s'établir à 16,1 %.

3. Le dynamisme de la politique budgétaire dans le cadre du PSRE a favorisé les dépenses d'investissement, qui avaient été contenues pendant des années, y compris pour réhabiliter et reconstruire d'urgence les infrastructures endommagées par le terrorisme et les catastrophes naturelles. En même temps, les dépenses courantes ont régressé de 2 % en 2004 en termes nominaux pour se situer en deçà de 20 % du PIB, contre 23,3 % en 2003. Les dépenses totales devraient chuter de 2,5 points de pourcentage pour atteindre 31,6 % du PIB en 2004, entraînant un excédent budgétaire considérable de plus de 5 % du PIB. Dans ces circonstances, l'inflation étant maîtrisée, les autorités estiment que l'orientation de la politique budgétaire a permis d'atteindre les objectifs du PSRE.

4. La politique monétaire est demeurée axée sur la maîtrise de l'inflation. La forte augmentation des avoirs extérieurs nets a constitué la principale source d'expansion monétaire. Néanmoins, la masse monétaire au sens large sera contenue à 16 % en 2004, permettant ainsi une croissance modérée du crédit à l'économie dans un contexte marqué par la baisse continue du crédit net à l'État et la stérilisation d'une partie des recettes-

hydrocarbures. Poursuivant ses efforts visant à absorber l'excès de liquidité, la Banque d'Algérie (BA) a relevé sensiblement le montant des reprises de liquidités.

Conformément aux recommandations des services du FMI, la BA a décidé récemment d'absorber toute la liquidité excédentaire. L'augmentation considérable du niveau des réserves obligatoires à la fin de 2002 a également contribué à la régulation de la liquidité. En outre, le cadre réglementaire de cet instrument a été ajusté en 2004 afin d'en accroître la flexibilité. L'orientation budgétaire envisagée par les autorités et la poursuite de la politique de remboursement anticipé de la dette extérieure devraient contribuer à maintenir l'inflation à un faible niveau. Néanmoins, la BA se tient prête à prendre des mesures supplémentaires en cas de nécessité.

5. Comme le souligne le rapport des services du Fonds, la politique de change a continué à bien servir l'économie. Après une intervention au second semestre de 2003 pour compenser la dépréciation antérieure, la BA s'est attachée à éviter un désalignement non désirable du taux de change. Les autorités restent déterminées à mener une politique de taux de change flexible et estiment que l'écart actuel entre les taux du marché officiel et du marché parallèle est attribuable aux activités d'importations informelles et à l'évasion fiscale. Elles poursuivront leurs efforts d'intégration du secteur informel et de renforcement de l'administration fiscale et douanière dans le cadre des efforts consentis actuellement en vue de libéraliser davantage l'économie et d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les autorités ont sollicité l'assistance technique du FMI pour améliorer les systèmes de paiements et de change tout en mettant en place des protections adéquates contre les fuites de capitaux. Elles demanderont par ailleurs à la mission d'examiner les causes de l'écart de taux et de recommander des mesures supplémentaires de politique en la matière.

6. Les négociations pour l'accession à l'OMC ont atteint un stade avancé. Les efforts de modernisation du cadre législatif selon les règles de l'OMC se poursuivent avec la révision du Code de commerce suite à la promulgation de la nouvelle législation sur le commerce international, les zones de libre-échange, la protection des droits de la propriété intellectuelle et la concurrence. En vue de la préparation et du suivi de la mise en œuvre effective de l'Accord d'association avec l'Union européenne, un comité permanent multisectoriel de haut niveau a été mis en place fin décembre 2004 et soumettra des rapports mensuels au gouvernement. L'Accord devrait être ratifié dans un avenir proche. La mise en œuvre de la réforme globale du tarif douanier se poursuit comme prévu; les redevances douanières ont été supprimées, tandis que les droits additionnels provisoires ont été ramenés à 12 % à compter du 1^{er} janvier 2005 et seront éliminés le 1^{er} janvier 2006.

7. Dans le domaine budgétaire, la modernisation de l'administration fiscale a bénéficié d'une assistance technique récente du FMI, et des progrès ont été réalisés en matière de mise en place de la direction des grandes entreprises et de centres des impôts chargés des petites et moyennes entreprises. De plus, des efforts sont en cours pour réorganiser le Ministère des finances, en créant notamment un département chargé de la conception de la politique budgétaire. En outre, les travaux de modernisation du processus budgétaire se poursuivent avec l'assistance de la Banque mondiale. Par ailleurs,

conformément aux recommandations du RONC sur les finances publiques, un projet de loi organique régissant les finances publiques est en préparation avec l'assistance technique du FMI.

8. La privatisation des entreprises publiques s'est poursuivie par la cession de 50 petites et moyennes entreprises en 2004. De plus, la privatisation de la grande entreprise de production de sucre a été conclue récemment, et les parts encore détenues par l'État dans l'entreprise de fabrication de détergents, partiellement privatisée, ont été cédées au partenaire étranger. Les négociations sur la privatisation d'autres entreprises et les discussions avec des investisseurs potentiels se poursuivent. Le gouvernement a annoncé récemment que la quasi-totalité des entreprises publiques, à l'exception de quelques-unes comme la Sonatrach (société pétrolière) et la Sonelgaz (société d'électricité), sont éligibles à la privatisation.

9. En phase avec les recommandations du PESF pour le secteur bancaire, les autorités élaborent actuellement une stratégie globale qui prévoit notamment la privatisation de certaines banques publiques. Le Ministère des finances a resserré le contrôle des banques publiques en renforçant les contrats de performance. La modernisation du système de paiements et des systèmes d'information et comptable est en cours. Elle devrait contribuer à améliorer sensiblement la qualité et les délais de transmission des données et à faciliter davantage la supervision bancaire par la BA, qui continue d'être renforcée avec l'assistance technique du FMI. Suite aux récentes faillites frauduleuses de deux banques privées ayant entraîné des pertes élevées en dépôts d'organismes publics, le gouvernement a interdit temporairement aux organismes publics de traiter avec les banques privées, en attendant que la supervision bancaire se renforce. Des contrôles approfondis ont été effectués sur place pour évaluer les portefeuilles de prêts des banques publiques afin de déterminer leurs besoins de provisionnement. Les rapports des contrôles ont été finalisés récemment et soumis à la Commission bancaire. Cela explique le retard dans la communication des informations demandées aux services du FMI. L'efficacité des banques publiques sera améliorée par les mesures prises récemment pour remplacer les activités quasi budgétaires par un soutien budgétaire direct. Conformément aux recommandations du PESF et du RONC en matière de finances publiques, et suite aux mesures préliminaires prises dans la Loi de finances 2004, la Loi de finances 2005 prévoit des ressources dans ce sens ; et le Ministère des finances a entrepris des travaux d'évaluation des besoins supplémentaires dans ce domaine. Des progrès en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont également réalisés, le Parlement ayant approuvé récemment la législation globale y afférente.

10. Le maintien de la stabilité macroéconomique est une pierre angulaire de la stratégie à moyen terme des autorités. À cet égard, il est essentiel d'assurer la viabilité à moyen terme des finances publiques et de la dette. Le programme budgétaire 2005–2009, qui envisage une réduction graduelle du ratio du déficit primaire hors hydrocarbures au PIB hors hydrocarbures, témoigne de la ferme détermination des autorités dans ce domaine. Les dépenses courantes et d'investissement devraient diminuer en proportion du PIB grâce à des mesures appropriées telles que la maîtrise de la masse salariale, la

réforme de la fonction publique et la rationalisation continue des dépenses d'investissement par une sélection et un suivi judicieux des projets. En ce qui concerne cette dernière mesure, les autorités accueilleraient favorablement l'assistance technique de la Banque mondiale pour effectuer une revue des dépenses publiques en accordant la priorité aux secteurs où les dépenses sont les plus élevées, notamment l'eau, les travaux publics, la santé et l'éducation. En même temps, les dépenses sociales seront préservées et, comme le confirme le rapport des services du Fonds, il sera probablement nécessaire d'élargir le dispositif de protection sociale à mesure que le rythme des réformes structurelles sera accéléré. La stratégie budgétaire envisagée devrait permettre de réaliser des excédents budgétaires considérables qui seront accumulés dans le fonds de stabilisation. À cet égard, l'étude des services du FMI sur la gestion budgétaire des recettes d'hydrocarbures offre des orientations utiles pour assurer la viabilité budgétaire à moyen et à long terme. L'étude souligne l'importance des questions d'équité intergénérationnelle dans l'utilisation des ressources épuisables. Bien que ce concept reste à définir sans ambiguïté, les autorités estiment qu'il ne devrait pas recouvrir uniquement l'épargne financière, dans la mesure où de nombreuses dépenses sociales et d'infrastructure seraient également bénéfiques pour les générations futures. De plus, le remboursement anticipé de la dette réduirait le fardeau budgétaire pour les générations futures.

11. Les autorités sont déterminées à compléter à moyen terme la mise en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles restantes. Pendant que les efforts se poursuivent pour articuler clairement leur stratégie, la mise en œuvre est déjà engagée dans certains domaines comme les finances publiques, la restructuration et la privatisation des entreprises publiques, le secteur financier, et le système judiciaire. Davantage d'efforts sont également consacrés à la réforme des secteurs de la santé et de l'éducation afin d'en accroître l'efficacité. Pour garantir le succès de la mise en œuvre, les autorités s'emploient à assurer le soutien de la population en renforçant la communication et la consultation.

12. Conformément à leur politique de gestion active de la dette, les autorités examinent actuellement des propositions visant à poursuivre le remboursement anticipé de la dette envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux.

13. Les autorités réitèrent leur solide appui à l'Initiative PPTE renforcée et examinent les possibilités de soutien additionnel aux PPTE. Tout en notant qu'une grande partie de l'encours de la dette des PPTE envers l'Algérie consiste en arrières sur une dette en nature, les autorités ont exprimé leur souhait d'examiner globalement la question avec les services du FMI.

14. Enfin, les autorités attendent avec intérêt les délibérations du Conseil et, fidèles à leur détermination en matière de transparence, elles consentent à la publication du rapport des services du Fonds, de l'étude sur les questions économiques générales et du RONC sur les finances publiques.